

COURS
D'INTRODUCTION
A LA
LINGUISTIQUE
HISTORIQUE

ANNEE 94-95

NOTES DU COURS DE
M. SANDOZ

LINGUISTIQUE HISTORIQUE

A. Introduction

La linguistique [science du langage, c'est-à-dire étude objective, descriptive et explicative de la structure, du fonctionnement (linguistique synchronique) et de l'évolution dans le temps (linguistique diachronique) des langues naturelles humaines] s'est constituée au début du XIX^{ème} siècle, mais les frontières décisives ont été fixées plus tard dans l'oeuvre de Ferdinand de Saussure (1857-1913). Celui-ci donnait des cours à sa chaire de l'université. A partir de notes d'étudiants, Bally & Sechehaye, deux de ses disciples, ont réalisé un ouvrage continu, intitulé *Cours de linguistique*, paru après la mort du maître. Il existe une édition critique du cours réalisée par Engler.

On y distingue deux points pertinents dans l'édition de T. de Mauro (p. 115) :

- Axe des simultanités : coexistence de faits
- Axe de successivité : tous les faits du premier axe avec leurs changements

La langue est un système d'ordre complexe et il ressort l'utilité de l'étudier selon les deux axes. Par conséquent, on observe l'évolution de deux linguistiques :

- active : synchronique (ligne horizontale) : étudie la statique de la science, [se fonde sur l'observation des éléments d'une langue à un moment donné de son histoire, indépendamment de toute évolution dans le temps]
- passive : diachronique (ligne verticale) : étudie l'aspect évolutif de la langue

Synchronie : état de langue.

Diachronie : phase d'évolution, système évolutif.

L'opposition des deux systèmes est développée dans la première partie du cours. On revendique d'abord la légitimité d'une synchronie autonome qui ne dépend pas de sujets historiques. Cela représente une attitude nouvelle à l'époque car la linguistique s'intéresse surtout à la diachronie.

On peut étudier une langue sans se référer à son évolution antérieure. Une phrase française peut être étudiée d'une manière synchronique : reconnaissance des mots, des sons, des relations entre les unités qui entretiennent des rapports entre elles.

On peut aussi étudier une langue selon une recherche diachronique ou historique, selon son évolution.

Il y a donc deux manières d'approche pour étudier une langue. La démarcation entre les deux approches est nette, bien qu'on ne nie pas l'existence de liens de causalité.

Les études sur le langage se sont depuis scindées en deux parties. L'historique s'est longtemps tenue à l'écart de la réflexion linguistique. Le *Cercle de Prague* de Roman Jakobson a pourtant fait un effort pour réconcilier les approches diachroniques et synchroniques.

"On ne peut pas poser de barrières infranchissables entre les deux systèmes. L'étude diachronique n'exclut pas les notions de systèmes."

L'étude de l'évolution [ensemble des modifications subies entre deux moments de son histoire] ne porte pas seulement sur des objets isolés, mais aussi sur la prise en compte de la structure. L'utilité d'un mélange se confirme toujours davantage.

De plus, une langue se présente toujours comme un ensemble structuré et ne perd en aucun cas son rôle de communication.

L'historien ou diachronicien appréhende des synchronies successives. Cette méthode met en évidence des relations entre les changements.

Exemple : *oncle* vient du latin *avunculus*, en réalité, la base est *avunculu-*. Peu importe les détails, il s'agit de modifications matérielles. Ensuite, au niveau du sens, il y a aussi une évolution.

avunculus : oncle maternel
oncle : aussi bien du frère que de la mère

On a donc un élargissement du champ d'emploi du terme. L'évolution historique se contenterait uniquement du changement. La nature du changement ne s'éclaire qu'à la lueur de la synchronie.

avunculus est opposé à *patruus* (parenté du père)
matertera est opposée à *amita* (tante)

Le français en revanche ne possède plus que deux termes (venant de *avunculus* et *amita*). *Tante* provient de *tua amita*, puis *l'ante*, puis *tante*.

La disparition des deux mots entraîne une redistribution des fonctions, on assiste donc, au niveau du sens, à un élargissement de la sphère des deux mots restants.

On soulignera ici l'intérêt de la synchronie dans l'étude diachronique. Réciproquement, le point de vue diachronique complète la description synchronique.

B. Problème de la répartition entre la forme pleine *le* et élidée *l'* de l'article.

Le devant consonne : le car, le poison
L' devant voyelle ou semi voyelle : L'art, l'oison

Il y a toutefois des exceptions. Certaines voyelles initiales demandent la forme pleine. Par exemple, *le hameau* et *l'anneau*.

Le *h* de *hameau* est purement graphique, il ne correspond pas à une prononciation. Phonétiquement, on l'écrit [amo].

Il y a une limitation de l'élision non pas du point de vue synchronique, mais du point de vue de l'aspect historique. C'est la trace en synchronie d'une réalité antérieure. Au Moyen Âge, *hameau* ou *hamel* comportait une consonne aspirée. Cette aspiration existe encore au XVI^{ème} siècle d'après les grammairiens de l'époque. La présence de cette aspiration s'explique par son origine germanique. Il dérive d'un terme *ham* (village) qui se rattache à *Heim* de l'allemand ou *home* en anglais. Le terme français provient d'un dialecte germanique, le francique des Francs.

Aujourd'hui, seul le phénomène syntaxique garde cette aspiration. La langue d'aujourd'hui manifeste à étendre l'élision (avec *un_hameau*, pas de liaison) et le hiatus.

Honteux, par exemple, se prononce parfois avec la liaison, on s'approche ainsi vers la tendance à l'abandon de toute trace d'ancienne aspiration.

Le descripteur de langue rencontre fréquemment des différences dans la synchronie. 50% des auditeurs parisiens distinguent entre *è* (ouvert) et *é* (fermé). Par exemple, *maître* et *mettre*, *renne* et *reine*. L'autre moitié ne la fait pas et confond les deux sons. Du point de vue synchronique, le synchronicien relève des comportements différents. Les parisiens qui connaissent la distinction entre les *è* et les *é* sont en moyenne 14 ans plus âgés. Les jeunes confondent, mais cette distinction est un trait régressif [changement de point d'articulation qui est orienté de l'avant vers l'arrière] qui est en train de disparaître. La prise en compte de l'âge est rendue par les données diachroniques. La synchronie dynamique prend ici forme dans une synchronie développée (cf. le livre de Martinet). Les méthodes de travail ne sont pas les mêmes. Le descripteur contemporain recueille ses matériaux sur des sujets parlants, donc le champ d'observation est un exemple vivant de la langue.

Le diachronicien, lui, interroge les textes (parfois des enregistrements) et il rencontre des problèmes spécifiques. Entre un discours prononcé et sa transcription existe toujours un décalage. L'écriture suppose la réalité, mais ne la reproduit jamais parfaitement.

C. Les signes

1. Introduction

Dans un premier type de représentation graphique, le signe [objet, forme ou phénomène qui représente autre chose que lui-même] s'associe à un concept, c'est un signe-mot et on appelle cela une écriture idéographique ou logographique. Ce système de notation ressemble un peu à nos chiffres. La représentation symbolique des chiffres se caractérise par son indépendance de la réalité graphique. Par exemple, 1 s'applique à toutes les langues

: *un, eins, one, uno...* 1 renvoie directement au concept, sans passer par la phonie. Cela permet une communication au-delà des frontières linguistiques, car la compréhension est aisée pour tout le monde.

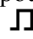
L'avantage de ce type de graphie est compensé par un inconvénient : c'est le manque d'économie. Le nombre de signes détermine le nombre de mots. Bien sûr, n'importe quel idiome possède un lexique nombreux. Mais si l'on prend l'exemple du chinois, il possède plusieurs milliers de signes qui correspondent chacun à un mot différent.

2. L'antiquité

Dans l'antiquité, on retrouve cela dans les hiéroglyphes [chacun des signes du système d'écriture idéographique des anciens Egyptiens]. Les plus anciens documents remontent à ~ 3'000 av. J.-C. Leur déchiffrement remonte à 1822 par Fr. Champollion. Ce déchiffrement n'a été possible que par la découverte d'un document trilingue : la fameuse Pierre de Rosette (port d'Égypte). En 1799, les soldats de Napoléon faisaient des travaux de terrassement et ils découvrirent un bloc de pierre avec trois textes : un texte en hiéroglyphe, un en démotique (écriture cursive de l'ancienne Égypte) et un en grec alphabétique. Le texte remonte à 196 av. J.-C., époque de Ptolémée Epiphane (roi d'Égypte). Dans la version hiéroglyphique se trouvent des idéogrammes [type d'écriture qui représente des significations à l'aide de dessins reconnaissables ou abstraits sans se référer à la forme phonique] et des signes de valeur phonétique. Il s'agit de pictogrammes [type d'écriture qui représente des significations à l'aide de dessins figuratifs ou symboliques sans se référer à la forme phonique d'un énoncé].

Exemples :

- ☉	=	soleil
- ⛰	=	montagne
- ≋≋≋	=	eau (3 lignes brisées)

Avec ce genre de signes, il faut une très grande convention pour exprimer les verbes. En effet, comment dessiner une action ou un état ? Pour *aller*, on dessine des jambes  ; pour *manger*, un personnage assis portant sa main à la bouche. Des procédés complémentaires facilitent la lecture, ce sont 24 signes de valeur phonétique. Ils représentent des consonnes et servent à la notation d'éléments linguistiques inexprimables par des idéogrammes. Ces signes suppléent aux lacunes idéographiques. Ils s'emploient aussi comme compléments aux idéogrammes polyvalents. Ils s'emploient parfois pour plusieurs mots différents d'un même champ sémantique (ex : voie, route, chemin). L'interprétation exacte est possible grâce à l'addition d'un de ces signes. Ils s'écrivent soit avant, soit après l'idéogramme.

Cette écriture a aussi recours à des déterminatifs, des idéogrammes de sens générique, ambivalents ou polyvalents. Le principe du rébus permet l'emploi de mêmes signes pour des homophones (chant, champ). L'égyptien ancien a aussi des homophones. Le même idéogramme fonctionne pour deux mots de sens différents.

Exemple : le même signe désigne soit une *équipe de travailleurs*, soit un *palais*. On fait donc intervenir un déterminatif. Pour le premier, on ajoute un *homme* et pour le deuxième une *maison*, ce sont des termes de sens générique [se dit d'un mot dont le sens englobe toute une catégorie d'êtres ou d'objets. *Oiseau* est un terme générique pour *corbeau, moineau...*]

Cette écriture se maintient pendant très longtemps (3'000 av.-V^{ème} s. ap.). Or, c'est plutôt un système graphique monumental, c'est-à-dire désigné pour les monuments et non pas pour les besoins courants. Pour les besoins courants, on utilisait une écriture plus simple, une écriture hiératique [écriture cursive égyptienne dérivée des hiéroglyphes monumentaux]. Les signes se simplifient, ils n'ont plus vraiment l'allure d'un dessin et ils s'emploient sur un matériau souple : le papyrus. Au VII^{ème} av. J.-C. apparaît le démotique : utilisé pour des documents administratifs. La lecture est difficile car les signes se lient entre eux. Cette civilisation est très vénérable.


3. La Mésopotamie


Les pictogrammes, comme en Égypte, parviennent à un système mixte (idéogrammes + signes phonétiques). Les signes ne renvoient pas à des consonnes, mais à des syllabogrammes (représentation d'une syllabe complète). Le développement s'explique par le sumérien même, qui comprend beaucoup de monosyllabes. Pour le tracé des signes, les documents se divisent en deux groupes :

- pour les textes plus anciens, on utilise un roseau à pointe effilée qui est un outil approprié au dessin.

- plus tard, on préfère un roseau taillé en biseau qui permet l'inscription d'une marque (difficulté pour faire des courbes) ▼. C'est la forme caractéristique des caractères cunéiformes.


Exemple de cette évolution dans la forme extérieure des signes : la main

- documents plus anciens : 

- plus tard :  (évoque encore les doigts de la main)

La combinaison de ces marques permet la représentation de beaucoup de syllabes. On passe ensuite chez les Babyloniens dont la langue est l'akkadien (comme l'hébreu ou l'arabe). On conserve le système mixte des Sumériens. Ici encore apparaissent des déterminatifs. Le nombre des éléments graphiques atteint plusieurs centaines. Les valeurs phoniques sont très variables (cons. + voy.; voy. + cons.; cons. + voy. + cons...). Les textes les plus anciens remontent au III^{ème} millénaire av. J.-C., mais les plus nombreux datent du II^{ème} millénaire : le code d'Hammourabi (XVIII^{ème} s. av.). Écriture différente et compliquée avec beaucoup de signes. Malgré tout, le rayonnement culturel permet la diffusion au-delà de son domaine propre, à savoir chez les Hittites (Turquie actuelle, même système d'écriture). De la part des anciens Perses, l'emprunt s'accompagne d'une modification assez profonde.

Les Babyloniens et les Assyriens recourent à des caractères cunéiformes pour l'akkadien. L'écriture cunéiforme [type d'écriture dont les caractères en forme de coins ou de clous diversement combinés correspondent aux empreintes de roseaux taillés que les scribes utilisaient sur des tablettes d'argile fraîche] pénètre chez les Perses entre le VI^{ème} et le IV^{ème} s. av. J.-C., l'époque des Achéménides, fameuse dynastie, célèbre aussi par les guerres Médiques. L'emprunt de l'écriture s'accompagne par une simplification du nombre de signes (36), signes de valeur mi-alphabétique, mi-syllabique. Le nombre de signes a une valeur ambiguë, parfois le signe renvoie à une *cons.* + *a* ou une *consonne* toute seule.

Exemple : asa (cheval) et asman (ciel). La séquence *sa* et la consonne *s* sont représentées par un seul et même signe : , asman pourrait se lire aussi asaman.

L'interprétation se fonde sur des témoignages extérieurs. Le vieux perse se rapporte à des langues voisines, sanscrit et avestique (langue iranienne), ceci donne une idée des problèmes de la lecture. Souvent les mots du vieux perse se présentent sous une forme approximative, deux ou plusieurs lectures possibles.

Les difficultés d'interprétation se rencontrent aussi dans le cas d'une écriture grecque syllabique (II^{ème} millénaire av. J.-C.). Les signes sont très variés, souvent de types géométriques, correspondant à des syllabes de types *cons.* + *voy.* ou *voyelles* toutes seules. Il y a des caractéristiques pour *a e i o* ou pour la position initiale. Il ne fournit pas de signes pour *voy.* + *cons.* ou *cons.* + *cons.* + *voy.* C'est dommage pour le grec, car beaucoup de mots sont à consonnes finales.

Ceci a été découvert sur des documents sous forme de tablettes d'argile (XV-XII^{ème} s. av. J.-C.). Ce sont les archives de l'empire mycénien. L'écriture s'appelle le linéaire B, écriture syllabique (suppose l'existence du linéaire A sur d'autres documents qui n'ont pas encore été déchiffrés, et qui ne le seront peut-être jamais !). Les documents parviennent de Cnossos en Crète. Cnossos fournit le plus grand nombre de tablettes, mais elles sont très courtes, ce sont souvent des listes, des inventaires qui ne fournissent pas de choses vraiment utiles. D'autres tablettes viennent de Pylos, S.-O. du Péloponnèse et aussi de Mycène.

Sans la connaissance du grec alphabétique du I^{er} millénaire, les tablettes du linéaire B resteraient inconnues.

Exemple : Cnossos : *Cno* est décomposé en *ko-no-so* car il n'y a pas de syllabe pour *Cno*.

Ce syllabaire ne distingue pas entre sourde et sonore, le signe *pa* s'emploie aussi pour *ba*. Pas de distinction non plus entre sourde et aspirée *pa* - *pha* ont le même signe. Pas de signes distincts pour des syllabes avec *r* + *voy.* ou *l* + *voy.* → *re* / *ra* et *le* / *la* ont le même signe. (Ex. : A-re(=le)-ka-sa-da-ra → Alexandra).

D. L'alphabet grec

Il s'agit d'un emprunt une fois de plus (c'est le produit culturel qui connaît une diffusion), emprunt au monde sémitique occidental, de Phénicie (ancien nom du Liban). Dans cette région, l'écriture a constitué très tôt un système cohérent et simple. Les documents proviennent du site d'Ougarit (Ras Shamra), de là proviennent des fragments de textes sur tablettes. La découverte remonte à 1929 par des archéologues français. Le déchiffrement ne posait pas de problèmes très difficiles. En 1930, deux linguistes français, Dhorme et Virolleaud, fournissent une traduction de ces fragments de poèmes mythologiques. Les documents présentent un grand intérêt pour

l'interprétation de passages de l'ancien testament. Il y a une trentaine de signes représentant exclusivement des consonnes. Les voyelles ne sont pas notées. Cela ne pose pas de problèmes graves car les langues sémitiques possèdent des racines purement consonantiques. Les voyelles n'interviennent que dans la grammaire. Le contexte suffit pour comprendre le sens occasionné par l'absence des voyelles. La forme extérieure des lettres est de type cunéiforme. A Byblos, sur la côte phénicienne, se rencontre une écriture purement consonantique ressemblant aux lettres de l'alphabet grec : l'écriture phénicienne archaïque avec seulement 22 signes.

Sous cette forme, l'alphabet se répand dans le Proche Orient (hébraïque, araméen). Grâce aux contacts commerciaux, les grecs s'approprient ce système avec un perfectionnement, ils ajoutent la notation des voyelles par les signes des consonnes superflues. Par les échanges, cette écriture grecque se propage et atteint les peuples italiques : Etrusques et Latins. Pour le latin, la source grecque se complique d'une influence étrusque. Emprunt direct et adaptations indirectes par l'intermédiaire de l'Etrusque, d'où quelques particularités.

Exemple : consonnes vélaires *c* et *g*. Il n'apparaît qu'un seul signe. *Recei* (dat. sg. du nom du *roi*) correspond à *regi*. La lecture est [regei].

Le *c* est purement graphique mais correspond à une sonore. Exemple : *virco* pour *virgo*. *C.* pour *Gaius*. Le domaine des noms propres est particulièrement conservateur.

D'où vient le *g* ? C'est une création interne, une innovation des romains en pleine époque historique (milieu du III^{ème} millénaire). C'est le fait probable d'un maître d'école. La création d'une lettre suppose une prise de conscience de la réalité phonétique. Le *G* s'est formé à partir du *C* auquel on a rajouté un trait. En dépit de ce perfectionnement, l'écriture des romains n'est pas parfaite. Il manque une distinction entre les voyelles longues et brèves. C'est gênant car cette différence est pertinente.

Exemple : *vēnĪ* : *viens*, impératif / *vSnĪ* : *je suis venu*, parfait // *lēvis* : *léger* / *lšvis* : *lisse* (ces formes qui ne se distinguent que par un seul trait se nomment des paires minimales [deux signifiants qui sont des quasi-homonymes, c'est-à-dire qui ne se distinguent l'un de l'autre que par un seul de leurs phonèmes]).

Le grec lui dispose de signes distinctifs, sauf pour le *a*, *i*, *u* qui peuvent être brefs ou longs.

En latin, on remarque aussi une négligence pour l'accentuation (le ton plus exactement), à l'inverse du grec qui, lui, recourt à des accents. Malgré ces défauts, cette écriture connaît une grande fortune.

E. Le problème de l'orthographe

Les difficultés de l'orthographe découlent de l'inadaptation de la graphie à la langue : l'écriture n'évolue pas aussi vite que la langue. En latin vulgaire, les inscriptions de Pompéi (62-79) ont les formes du verbe *avoir* tantôt avec *h*, tantôt sans (*(h)abere*), variante classique et moderne. De toute évidence, ce *h* ne se prononçait plus et était comme un élément facultatif, d'où une valeur nulle du *h* et par conséquent le sentiment d'une certaine latitude vis-à-vis de la graphie. Le *h* apparaît parfois indûment dans certains exemples.

Exemple : *hostium* (nom. acc. neutre) : porte = *ostium*. C'est une hypercorrection graphique [forme phonique ou graphie dans laquelle on restitue, par erreur, un élément qu'on croit disparu dans l'évolution de la langue] et cela fait bien aux yeux du scribe. Les bons auteurs le mettaient. Par souci de bien faire, le scribe mettait des *h* même où il n'y en avait pas.

En français de même, une certaine liberté existe. Pour *payer*, on peut dire *je paye* ou *je paie*. De plus, on a droit à quelques permissions supplémentaires depuis la réforme de l'orthographe en 1990 par l'Académie !!!

L'indépendance relative de l'écriture par rapport à la langue représente un handicap pour l'évolution phonique. L'étude de la transformation des sons revêt une influence majeure, les modifications ont des répercussions sur le statut des signes au sein du mot lui-même.

Exemple : le paradigme *avoir* : *habeo* devient en lat. vulg. **ayo* > fr. *ai*. La forme a subi une modification importante, mais ce qui est plus grave encore c'est le changement de statut au sein du système verbal.

Exemple : imparfait : *habeba(m)* (*m* = consonne très faible déjà au temps de Cicéron) > lat. vulg. **avéva* > fr. *avais* (*avoie* en anc. fr.)

Au-delà du changement de la substance phonique, apparaît une fonction nouvelle : au thème s'ajoute des désinences, les formes sont donc motivées [dont le sens peut être déduit de leurs composants]. La forme de l'imparfait est prédictible par le présent. En français, seul *avais* est prédictible. Le présent *ai* est largement

immotivé, il ne répond pas à une règle grammaticale, c'est donc une forme irrégulière. Ceci est une conséquence très grave du changement phonique qui modifie le jeu des relations entre les unités du système.

La phonétique historique établit une classification en fonction de changements conditionnés qui dépendent du contexte dans la chaîne du parler.

L'assimilation [lorsqu'un phonème adopte un ou plusieurs des traits articulatoires d'un phonème contigu] joue un grand rôle. Dans la suite du discours, les phonèmes exercent souvent des pressions les uns sur les autres. Plus les unités d'une séquence se rapprochent et moins l'exercice de la parole demande de l'énergie. Les organes se déplacent moins pour le son suivant, ce qui cause une gymnastique moins importante.

Assimilation : tendance des segments de la chaîne à devenir plus semblables par influence réciproque.

Mode d'articulation : façon de mettre en oeuvre les organes de la phonation [décrit le traitement de la colonne d'air].

Exemple : opposition entre une sourde et une sonore (avec ou sans vibration des cordes vocales, consonnes simples et aspirées).

Dans une langue donnée et à un moment donné, une accommodation peut se produire entre une sourde et une sonore continue.

Exemple : le *p* latin entre deux voyelles. L'évolution se caractérise par la sonorisation de cette consonne. *Sápēre* : avoir du goût > lat. vulg. *sapēre* : savoir (valeur figurée) > esp. *saber* (le *p* se sonorise au contact des voyelles voisines) > le *b* se relâche encore et devient *v* (bilabiale). Ce n'est pas une loi universelle ! Elle est valable dans une circonstance particulière, dans une langue particulière et à un moment donné.

L'assimilation porte aussi sur le point d'articulation [décrit les endroits des organismes qui sont concernés par la production du son]. Les consonnes s'articulent à des niveaux différents (gutturales, dentales, labiales...)

Exemple : traitement de *mn* latin en français. *Somnus* : sommeil (masc.); les mots français proviennent presque toujours de l'accusatif → *somnum* > *m* tombe > *somnu* > *somme* [som] (il n'y a plus qu'un seul *m* qui se prononce).

L'assimilation est ici progressive [le son assimilateur précède le son assimilé] car le trait labial de *m* porte sur la consonne suivante, le *m* ne se prononce plus qu'une fois (*mn* > *mm* > *m*). On a ici une assimilation de gauche à droite, c'est-à-dire que le *m* modifie le *n* et non pas le contraire. Pour ce qui est de la date du changement, la réponse n'est pas toujours simple. On a souvent recours à une chronologie relative [chronologie qui se rapporte à un autre élément pris comme point de comparaison ou point de départ].

Exemple : vers 880, dans la *séquence de sainte Eulalie*, on trouve *domnizelle* (qui vient de *dominicella*). Le groupe existait encore. On a ici un terminus postquem : limite après laquelle se trouve un point de repère. Ainsi, on peut dire que le changement a eu lieu au X^{ème} siècle.

Assimilation régressive : le second phonème influence le premier en le rendant semblable à lui-même, si le processus va jusqu'au bout.

Exemple : *petra(m)* : pierre > fr. *pierre* (un seul *r* est prononcé).

L'assimilation atténue les contrastes dans la chaîne du parler, dans une certaine mesure seulement. Si l'on assistait à cela d'une façon systématique, tout deviendrait semblable et il n'y aurait plus de communication. Il n'y a rien d'étonnant si la langue réagit à l'uniformité par des dissimilations réactrices. Or, la tendance des éléments de la chaîne à se différencier est moins fréquente et moins régulière. La dissimilation [phénomène par lequel deux phonèmes semblables figurant dans le même mot ont tendance à se différencier, l'un d'eux changeant son point d'articulation ou même disparaissant complètement] empêche une forme de bégaiement. Elle intervient dans le cas d'une succession de syllabes avec une même consonne initiale.

Les consonnes *l* et *r*, ainsi que *m* et *n* jouent un rôle important.

Exemple : Cas de *l* dans la préhistoire du latin. -ālis (qui concerne la notion exprimée par le substantif de base). Si le terme de base comporte déjà un *l*, alors le suffixe se compose sous la variante -āris, *familiaris* (une des conséquences de la dissimilation). *Miles,itis* donne *militaris* (à la place de *militālis*, forme attendue); *populus* donne *popularis*. Il n'y a pas véritablement deux suffixes différents car ils ont la même fonction et les mêmes

valeurs. Ce sont seulement des variantes formelles et conditionnées par l'environnement. Bien entendu, la substitution de -ālis en -āris est un phénomène largement inconscient.

F. Evolution d'un changement conditionné

1. Dépendant de l'environnement

La langue marque des tendances à la dissimilation d'unité phonique à l'intérieur d'un mot. Le phénomène a souvent un effet de relâchement dans la langue.

Exemple : **can-men* (pour un neutre, cf. *ag-men*). Comme il y a une difficulté de prononciation, cette séquence fait place à *carmen*.

Le *n* du suffixe dissimile la nasale du radical > *carmen*. Le changement éloigne un peu le substantif du reste du champ lexical, puisque le radical n'est plus tout à fait le même.

Exemple : *gen-men* (genus) > *germen* (graine).

2. Chronologie du changement et types de changement

Un terminus antequem est fourni par l'assimilation du groupe *nm* en *mm* (*immortalis* > *immortalis*), (*canmen* > *cammen*, les conditions n'existeraient plus pour une dissimilation). Une fois dissimulée, la stabilité de *carmen* est marquée par son consonantisme intérieur.

En revanche, on a la combinaison inverse *m + r* > *mbr* avec le développement d'un son de transition, c'est une épenhèse [métaplasme (changement du signifiant phonétique) qui consiste en l'apparition, à l'intérieur du mot, d'un phonème non étymologique] (insertion d'une consonne dans un groupe).

Exemple : *númerus* perd le *e* intérieur déjà à l'époque du latin vulgaire > *númrus*, développement du phonème de transition, ce qui donne *nombre* en français.

Symétriquement, un groupe *nr* > *ndr*. L'occlusive de transition s'accorde avec la nasale (dentale + dentale).

Exemple : *pón(e)re*. L'accent conditionne la syncope [métaplasme par suppression (ou absorption) d'un phonème, d'une lettre ou d'une syllabe à l'intérieur d'un mot] de la voyelle intérieure > *pondre* / ἐ ν ῆ ρ >

*ἐ ν ρ ό ς > ἐ ν δ ρ ό ς.

Parfois la résolution d'un groupe consonantique s'opère par le développement d'une voyelle d'appui, c'est l'anaptyxe (ou voyelle anaptyctique) [phonème supplémentaire, dit parfois aussi euphonique, provoqué par l'alignement, par analogie, d'une forme de syllabe rare dans une langue].

Exemple : des mots latins présentent des substantifs neutres en *-clum* : *saeculum*, *poeculum*, *piaculum*. La norme classique opte pour une structure dissyllabique, d'où *-culum* : *saeculum*, *poeculum*, *piaculum* (nom du sacrifice expiatoire).

Le contraire existe aussi, la suppression d'un segment (voyelle entre consonne) s'appelle la syncope. C'est une tendance caractéristique en latin (*validus* > **valide* > *valde*). Le phénomène devient plus important à partir du I^{er} siècle av., les adjectifs en *-idus* se modifient (*callidus* > *caldus*). Les formes romanes reposent sur les variantes courtes (*chaux* / *caldus*).

La chute d'un ou plusieurs phonèmes à l'initiale se nomme une aphérèse. C'est rare en latin, on en trouve surtout dans les formes de *esse* et notamment chez Plaute (*certum est* > *certumst*).

La chute, à la finale d'un mot, d'un ou plusieurs phonèmes, du fait d'un changement phonétique est une apocope, qui est assez fréquente à cause de l'effet de l'accent (*amāre* > *aimer*). Plus rien en français ne garde le souvenir du *e* final, car l'accent frappait le *a* de la pénultième (*cantāre*). Le *e* tombe car l'accent accapare beaucoup d'énergie. Dans les langues germaniques, on conserve un accent de première syllabe. En v.h.a. (vieux haut allemand), *beaucoup* se dit *filu* > *vîel* (plus de trace du *u* final).

Le dernier type de changement conditionné est le réarrangement de segment de deux unités phoniques à l'intérieur d'une forme. Le plus souvent on a une interversion ou une métathèse [interversions de phonèmes, contigus ou non] qui se rencontre fréquemment pour certains phonèmes, liquides *r* et *l* (cf. la langue des petits enfants : agérable pour agréable). Entre le français médiéval et moderne, berbis se transforme en brebis et formage en fomage.

G. Evolution d'un changement non conditionné

Indépendant de l'environnement et spontané.

Les phonèmes subissent une transformation dans toute leur occurrence. Le remplacement du *r roulé* en *r grasseyé* (raison, mariage, amour) se fait dans tous les phonèmes, il n'y a pas de différenciation selon la position. La confusion du *un* en *é* (lundi, [léndi], quelqu'un) se fait partout. Les causes en constituent un vaste chapitre.

Quels sont les facteurs de l'évolution ?

La transformation résulte du concours de plusieurs facteurs :

1. Interne : processus qui évolue à l'intérieur de la langue elle-même.

2. Externe : étrangers au système de la langue elle-même.

1) Les conditions mêmes de l'exercice du discours changent, le sujet parlant n'effectue pas chaque fois les mêmes mouvements articulatoires. Certains décalages sont imperceptibles à l'oreille humaine, mais saisissables par des enregistrements. Cela vaut pour des locuteurs différents surtout. De plus, la langue se transmet de générations en générations, il n'y a pas seulement une imitation, mais l'enfant se fabrique son propre système, il ne parvient pas toujours au modèle, on a donc un facteur d'évolution. Même une communauté linguistique en vase clos ne permettrait pas le maintien d'une forme immuable. Dans la vie, il y a toujours des contacts, des échanges, des interférences. Surtout par le biais des locuteurs bilingues → vecteurs de changements.

2) A la suite d'événements politiques, on observe des mouvements de population. Le bilinguisme augmente et les langues en contacts s'influencent. Si la langue des conquérants s'impose au pays conquis, le substrat [de deux langues en contact, c'est la première ayant existé dans l'aire considérée] (langue du pays vaincu) demeure toujours (il est sous-latent), cf. la conquête de la Gaule par Jules César. Les Gaulois sont celtiques. Le français garde des traces de ce substrat gaulois. Les conquérants empruntent au substrat un certain nombre de termes.

L'inverse existe aussi. Les envahisseurs apprennent la langue des vaincus, c'est le cas des germains dans le I^{er} siècle de notre ère.

Exemple : les Francs s'établissent en France, apprennent le bas latin et abandonne le francique, mais ils marquent la langue des vaincus au niveau phonique du vocabulaire. La langue des Francs s'appelle un superstrat [éléments d'une langue parlée conjointement à une autre, qui ne s'est pas finalement imposée et n'a laissé dans cette autre que des témoignages].

La géographie linguistique recourt aussi à l'adstrat [élément étranger qui marque une autre langue de ses interférences] (ensemble de faits concordants qui apparaissent dans des langues différentes mais en contact géographique), cf. la Suisse multilingue, passage entre les langues. Aux Grisons, échanges importants entre l'alémanique et le romanche, surtout à la frontière.

H. Le phénomène de l'économie

1. L'économie

Pour les besoins de la communication aussi, on remarque une tendance à l'économie [l'économie d'une langue est le résultat de l'application, à la fonction de communication, du principe du moindre effort] (cf. Martinet, *économie des changements phonétiques*, Berne 1975). L'économie situe toujours les phonèmes dans l'ordre des dizaines, 24 pour le latin, 36 pour le français et environ 50 pour le sanscrit. Ces phonèmes partagent un ou plusieurs traits articulatoires communs, ils s'organisent en groupes plus petits. On les indique par un point et un mode d'articulation. Les unités du même point d'articulation constituent un ordre (*p, b, m* : ordre de (bi)labiales ou les

dentales *t, d, n*). Les unités d'un même mode d'articulation définissent des séries, par exemple les occlusives sourdes *p, t, k*.

On obtient un tableau à double entrée :

	labiales	dentales	vélaires dorsales
sourdes	p	t	k
sonores	b	d	g
nasales	m	n	ŋ

Dans cet ensemble, les phonèmes se soutiennent les uns les autres. Si une unité est menacée de disparition, sa corrélation perpétue son maintien. Dans une telle structure, la perte d'un élément ne représente pas une véritable économie.

Imaginons-nous la fragilité de *p*, le trait sourd se maintient par *t* et *k* et le trait labial par *b* et *m*. Les traits se maintiennent dans la langue. On parle ici d'une économie seulement en terme d'unité phonique (pas pour les traits).

2. L'intégration

L'intégration existe à des degrés divers. En français, *p* et *t* jouissent d'une bonne intégration, ils s'opposent à des sonores, mais aussi à des nasales. Le *ŋ* (se prononce comme le *-ng* anglais dans *sing*) jouit d'une moins bonne intégration, car il n'a que le *g* comme élément commun. De plus, il se limite à la position finale et ne se trouve que dans les emprunts à l'anglais.

Plus un phonème est intégré, moins il aura de risques de changer ou de disparaître. Des unités hors corrélation sont davantage exposées à une évolution. C'est peut-être pour cela que les occlusives sourdes ont été bien conservées dans le grec, au début et au milieu des mots.

La sifflante se transforme en souffle à l'initiale et disparaît à l'intérieur. Elle n'avait pas de contrepartie sonore (*z*) comme pour *p, t, k*. Le grec affaiblit et parfois amuit la sifflante. La sifflante du latin n'a pas non plus de partenaire sonore.

Une autre possibilité, pour les phonèmes isolés, est la tendance à s'intégrer dans ce système. La sifflante s'intègre à une corrélation [ensemble de deux séries (*pftk* série sourde, *bvdg* série sonore)]. Dans le français, *s* et *z* sont deux unités distinctives (poisson ≠ poison), ces unités se maintiennent au prix d'une intégration [un phonème qui entre dans les rapports proportionnels que constituent les corrélations est dit intégré]. L'évolution obéit à un ensemble de facteurs.

L'isolement d'un phonème ou sa non intégration ne conditionne pas à lui seul un changement, le son *l* du latin, phonème isolé, n'entre pas dans le tableau. Le type articulaire de *l* se rapproche du *r* roulé. La langue aurait pu faire l'économie de l'un ou de l'autre. L'histoire des langues prouve le contraire, *l* et *r* se maintiennent encore aujourd'hui. Cela s'explique par le rôle des oppositions entre les signes linguistiques. Beaucoup de mots sont distingués seulement par *r* et *l* (*rŝx* ↔ *lŝx*) pour la position initiale; (*āra* ↔ *āla* (autel et aile)) pour la position intérieure; (*artus* ↔ *altus*) pour la position entre voyelle et consonne.

3. Le rendement fonctionnel

r et *l* ont un grand pouvoir distinctif ou un haut rendement fonctionnel (H. R. F.) (jouent un rôle avec des rapports internes). Si deux unités ont un H. R. F., la neutralisation ou confusion n'existe jamais et vice versa. Un exemple de B. R. F. est *un* (*œ*) et (*é*)*un* (*ẽ*), type articulaire très voisin (le ~ indique que l'air passe aussi par les fosses nasales); *e* ou *è* nasalisé. La différence est le trait d'arrondissement (jeu des lèvres). Le français conserve très peu de paires minimales de ce type, il y en a seulement deux (*brun* (adj.) - *brin* (subs.) et *emprunt* (subs.) - *empreint* (adj.)). De plus, ces deux groupes de mots n'ont pas les mêmes classes [ensemble des éléments susceptibles de commuter avec un élément donné dans un contexte donné], ce qui accentue encore la neutralisation car les risques d'ambiguïté sont presque nuls à cause de leur emploi (notons le cas de l'adjectif substantivé mais qui n'entre pas en ligne de compte ici).

On remarque que plusieurs facteurs sont responsables. Que se passe-t-il lorsque deux facteurs sont contradictoires ? Que deviennent deux facteurs bien intégrés mais dont l'opposition possède un B. R. F. qui favoriserait la neutralisation ?

C'est le cas des chuintantes *ch* et *g* en anglais. Toute une série d'unités se situent entre la sourde et la sonore et un nombre restreint de paires minimales existent. La bonne intégration suffit à leur maintenir. Il y a risque de neutralisation si l'addition des rendements fonctionnels d'une opposition se mesure au nombre de mots qu'elle permet de distinguer dans la langue; on obtient donc des facteurs statistiques. Ceci joue un rôle au plan du discours.

4. La fréquence

Les unités linguistiques peuvent être caractérisées par leur fréquence [indice mathématique et statistique calculé à partir du nombre d'occurrences d'un élément dans un ensemble de textes]. Plus l'élément est fréquent, moins il donne d'informations.

Imaginons un idiome [désigne le langage d'une communauté à laquelle ne correspond aucune structure politique, administrative ou nationale] dans lequel tous les mots commenceraient par *a*. A l'audition du *a*, le récepteur du message ne serait pas très avancé car tous les mots seraient encore possibles. Ceci démontre que rien n'exigerait une articulation soignée du *a*, sa disparition ne gênerait pas. Le *a* n'a ici qu'une valeur démarcative qui signale le début du mot.

En revanche, les phonèmes rares donnent beaucoup d'informations, par exemple *sl* en français. A l'audition de *sl*, une sélection très importante s'effectue et le récepteur avance dans le décodage. Un facteur général de l'économie est l'adaptation de la complexité articulaire avec un minimum d'informations. Les unités très fréquentes ont tendance à se simplifier.

Exemple : *monsieur* (anc. fr. : mon sieur : seigneur), comme économie le *r* final a disparu ainsi qu'une modification du *on* (voyelle nasale \tilde{o}) qui perd la nasalité et se réduit à *o* dans un premier temps, cette voyelle acquiert un statut solide. La voyelle est susceptible de disparition totale (*j'ne* remplace *je ne*), on remarque un double affaiblissement.

Le principe de l'économie joue un rôle important. En résumé, ces facteurs s'expliquent par une tendance générale à l'économie de la langue qui intéresse :

1. Le degré d'intégration des phonèmes.
2. Le rendement fonctionnel : pouvoir distinctif des unités.
3. Le rapport entre la quantité d'informations et la fréquence : plus celle-ci est fréquente, moins il y a d'informations et vice versa.

I. Aspect morphologique

Les unités constituent aussi des systèmes et des sous-systèmes : les paradigmes qui sont des ensembles de termes en relation (déclinaisons, conjugaisons) (*je suis, j'étais, je serais* : le paradigme est présent, imparfait ou futur).

Les changements pour économie s'effectuent aussi sous l'effet de l'analogie qui est une tendance à refaire les formes d'après des modèles. Cela signifie que les types réguliers agissent sur les types anomaux [désigne un énoncé grammaticalement correct, pour lequel on ne peut fournir aucune interprétation sémantique à l'aide de critères linguistiques et dans le cadre du code de la langue ordinaire] dans le sens d'une régularisation.

Exemple : *honneur* vient de *honor* (nom. anc.), *honorem, honoris*, en dehors du nominatif singulier, le thème est *honor-*, seul le nominatif singulier fait exception. L'analogie joue dans le sens d'une extension de *honor* au nominatif.

Dès le II^{ème} ap., on trouve ces analogies. Elles ne s'expliquent pas seulement par les cas obliques, mais aussi par les paradigmes sans alternance consonantique.

Exemple : *orator, oratorem*, nominatif en *r* → rapport inter- et extraparadigmatique, c'est le principe de la quatrième proportionnelle ou proportion analogique.

1. Uniformisation des masculins pluriels allemands

L'histoire de la déclinaison allemande manifeste une tendance à l'uniformisation des masculins pluriels. En vieil allemand, on rencontre deux types concurrents :

- | | | | |
|----------------|-----------|--------------|-----------------------------|
| 1) <i>tag</i> | qui donne | <i>taga</i> | au pluriel |
| 2) <i>gast</i> | qui donne | <i>gesti</i> | au pluriel < *gasti > Gäste |

La finale *i* du pluriel dans le deuxième type a déterminé une modification de la voyelle radicale, action du *i* sur le *a*, c'est un phénomène d'assimilation partielle à distance (cf. voûte palatine des voyelles dans la linguistique historique du latin, p. 2). Le passage d'un *a* à *e* rapproche la voyelle de la voyelle la plus fermée. Ce phénomène pour l'allemand s'appelle l'Umlaut ou métaphonie [assimilation du timbre d'une voyelle à celui d'une voyelle voisine].

L'évolution phonique modifie aujourd'hui légèrement ses pluriels, la seule différence se marque dans le radical. Un certain nombre de mots du premier type passent dans le second type.

Exemple : *Baum* (avant *bauma*, on s'attend à *baume* et *Bäume* ne se justifie pas à cause du *a* final. *Skaz,-a* > *Schatz* > *Schätze*, inexplicable du point de vue uniquement phonétique. *Chaise* aussi donne *stuol* > *stuola* > *Stühle*.

Nous obtenons ici un transfert du premier type dans le deuxième par analogie. Il est remarquable que le pluriel complexe l'ait emporté au détriment du pluriel plus simple. Le polonais Kurytowicz cherche l'explication par une tendance à une différenciation maxima ou polarisation, le pluriel se différencie le plus possible du singulier par clarté.

Il donne une première règle : un morphème bipartite (constitué de deux éléments) tend à s'assimiler à un morphème de même fonction consistant uniquement en un des deux éléments. Le morphème composé remplace le morphème simple. Pour les deux éléments du morphème complexe, *e* et le timbre de *Gäste*, les deux composants ne seraient pas sur le même plan, la sphère d'emploi n'est pas la même. Tous les mots du type *Gast* font le pluriel en *e*. Une partie des termes en revanche ne témoigne pas du Umlaut, les voyelles *e* et *i* (fermées), n'ont pas d'action sur l'élément du radical.

Exemple : *pas* : *scrit* > *scriti* (type 2) > *Schritte*, le *i* n'est pas modifié car il n'y a pas de fermeture possible du *i*. L'Umlaut a un champ d'emploi plus petit que *e* et il est donc subordonné à la désinence *e*. Cette notion de hiérarchie n'intéresse pas seulement les unités mais parfois aussi les catégories toutes entières, par exemple les masculins et les féminins dans la grammaire.

2. Le présent et le parfait

Le présent est le temps fondamental et le parfait est parfois inféodé au présent. Les changements se font à partir du présent vers le parfait et non pas l'inverse.

Exemple : lat. *vinco* (nasale), en principe la consonne n'apparaît pas au parfait > *vici* / *fundo* : *verser* > *fudi* / *rumpo* > *rupi*. Cependant, *n* se rencontre aussi dans le parfait, *jungo* > *junxi* (analogie par extension du radical du présent), *pingo* > *pinxi*, *fingo* > *finxi* (parfait analogique).

Ce phénomène se constate aussi dans les formations en *-sco*; *noscĀ* > *nĀvĪ*, (*-sco* possède une valeur inchoative [l'action est envisagée soit dans son commencement, son début, soit, de façon plus lâche, dans son devenir]). Le parfait ne comporte pas normalement le *-co*, car c'est logiquement incompatible.

Exemple : *poscĀ* > *poposcĪ*, *misceĀ* > *miscuĪ* (cf. redoublement en grec).

Dans les limites d'un seul temps se produisent parfois des nivellements analogiques. Par exemple, en français, le présent des verbes en *-er* se comporte en fonction de la dominance des formes pourvues d'une désinence. Dans l'ancien français, *trouver* avait le radical *treuv-* au présent, sauf pour *nous trouvons* et *vous trouvez*. Pourquoi le radical *trouv-* s'impose-t-il au dépend de *treuv-* qui domine ?

Seulement *trouvons* et *trouvez* possèdent une désinence réelle. Les autres se fondent dans le radical. Ces deux formes ont donc un statut supérieur et imposent leur structure. Le membre constitutif (radical) et le membre subordonné (désinence) forment le fondement de la forme la plus simple qui ne consiste qu'en un radical. Il y a des exceptions, *aimer* par exemple, où on avait aussi une alternance (sing. : *aim-* et 1ère et 2ème du pluriel : *am-*).

Le nivellement a profité au radical du singulier. La cause est un autre facteur. La fréquence peut avoir joué un rôle. *Am-* est la forme la plus forte. On ne parle pas ici de fréquence dans le système, sinon *am-* serait resté, mais de fréquence dans le discours. *J'aime* et *tu aimes* ont une importance particulière (cf. Monique St Elie, *Bois-mort*,

Paris, 1934, p. 106 : "... je t'aime, tu m'aimes..."). Les deux formes apparaissent. Ce comportement fréquent est peut-être responsable de la disparition de *am-*. Il se maintient malgré tout dans *ami* et *amant*, *amour* est lui un emprunt à l'ancien provençal.

Étymologiquement, *amant* est l'ancien participe présent du verbe. Une fois substantivé, le mot s'est éloigné du système verbal et a échappé à *j'aime, tu aimes...* La forme *amant* a été reléguée dans une fonction périphérique, dans un contexte particulier. *Aimant* et *amant* ont deux sens différents. Dans cette évolution du sens, deux formes se conservent et se redéfinissent.

Exemple : *pouvoir* : *je puis* a la priorité **posseo > puis*. *Peux* s'explique par une extension analogique de la 2ème personne : *potes > peux* qui s'étend à la 1ère. Les deux coexistent aujourd'hui dans des définitions différentes. *Peux* est la forme nouvelle et principale. *Puis* s'emploie dans les interrogations (Puis-je ?), dans les tournures négatives aussi (je ne puis). Le registre est différent ici aussi, *puis* est une forme élégante et recherchée, dans la littérature surtout (cf. J.-J. Rousseau, *Réveries du promeneur solitaire*, 10ème promenade : "Je *puis* véritablement dire avoir vécu.").

La nature de certaines formes analogiques procède d'une réinterprétation de la part du locuteur. Les noms de métiers en *i* et *r* : *porter > portier*; *lift > liftier*; *luth > luthier*. *Potier* se constitue régulièrement, *pot + ier*, le *t* existait dans la prononciation, mais anciennement. Du moment où *t* disparaît, le sujet parlant réinterprète inconsciemment le dérivé de *potier*. Il se dit *po-tier*. On a un indice indirect, une réutilisation de *-tier* dans des dérivés : *bijou > bijoutier*; *ferblantier*; *grutier*. Le suffixe se dédouble en quelque sorte. On suppose ici une réinterprétation chez le sujet parlant (de plus : *porc > porcher*; *horloger*, derrière *ch* et *g* on obtient une simplification).

3. La rection

Au changement morphologique s'ajoute des traits d'évolutions dans le domaine de la syntaxe historique, comme la rection [lorsque la présence d'un monème (unité minimale de première articulation, dotée d'une forme et d'un sens) grammatical est conditionnée par la présence d'un monème qui le précède et qui, généralement, appartient à une classe ou une catégorie différente]. On a une dépendance avec les éléments de la phrase, comme l'accord de l'adjectif, de l'attribut, du pronom relatif. Elle s'occupe aussi de l'ordre des mots et de l'articulation de la phrase dans le discours. Les sons ou les formes d'une langue sont dénombrables, il n'existe pas en revanche un ensemble fini de phrases. Ceci est un obstacle à l'établissement de règles de correspondances. Les structures syntaxiques manifestent des tendances.

En latin, dans un énoncé non marqué et neutre, les termes se présentent dans l'ordre S., O., V. (sujet, objet, verbe) (*milites flumen transiunt*); le français lui illustre S., V., O. (*les soldats traversent le fleuve*). Les choses ne sont pas fixes, la pronominalisation demande des changements en français (*les soldats le traversent*), la relative fait aussi des changements. La structure dépend de la nature même des éléments de l'objet, pour le domaine de la rection (un verbe régit un complément).

Soit le type des mots en *-tio*. En latin archaïque existent encore des compléments à l'accusatif se comportant comme le verbe, d'où une limitation d'emploi. L'amphitryon de Plaute, vers 519 : "Quid tibi hanc curatio 'st rem." (aphérèse du *e* de *est* derrière une voyelle), (pourquoi est à toi le soin de cette affaire), se rattache à *curare + acc*. Ceci est valable pour le latin archaïque, en latin classique on aurait *hujus rei* (génitif). On a donc un changement syntaxique dans le domaine de la rection.

Dans la syntaxe du verbe, un changement caractéristique consiste dans le passage d'une construction intransitive à une construction transitive. On remarque un changement de sens. Soit *habere*, intransitif, se réfère à une situation : *se tenir, se trouver, habiter* (cf. *habitare* venant de *habere*). Avec un régime direct, il signifie *tenir, détenir* et *avoir*, il y a une polysémie [propriété qu'a un même signifiant de présenter plusieurs signifiés] (pluralité de sens selon son emploi). Cela provoque même le dédoublé d'une unité lexicale.

4. Dédoublé d'une unité lexicale

Par exemple, *voler* en français, intransitif : groupe de locomotion et *voler*, transitif : dérober, s'approprié illégalement. Ces deux unités n'ont en commun que le signifiant (forme concrète du signe linguistique), la forme : ils sont homonymes. Ils ont une parenté d'origine, un seul élément lexical. On a un indice dans le sens d'une ramification d'un champ conceptuel. *Voler*, intransitif, possède une riche dérivation (s'envoler, volatile, volaille, volière, vol). Par contre, *voler*, transitif, n'a que deux dérivés (vol et voleur). Cette situation inégale suggère que

voler transitif est relativement récent. On a donc un emploi particulier de *voler* intransitif, confirmé par la chronologie et un emploi limite. La chronologie figure dans les bons dictionnaires (Robert) qui donnent une date relative. *Voler* dans les airs existe depuis 880 (~ les origines, le français commençant avec les serments de Strasbourg (842)). L'homonyme n'apparaît que depuis 1540 environ (XVI^{ème}), auparavant on utilisait *dérober* ou *rober* (allemand *rauben*), c'est un emprunt [intégration à une langue d'un élément d'une langue étrangère].

L'emploi limite : expression de la fauconnerie, "le faucon vole la perdrix", la saisit en vol, emploi particulier, le verbe comporte un régime (mot ou groupe de mots régis par un autre). L'exemple illustre les deux sens à la fois. Le contexte a permis l'apparition du néologisme de *voler*. C'est un verbe relativement récent. La comparaison avec les autres langues montre que *volare* (italien) et *volar* (espagnol) ne signifie que *voler* dans les airs. Le latin ne se dit que pour le déplacement dans les airs.

La naissance d'une unité lexicale à partir d'une acception particulière s'accompagne parfois d'une différence formelle. *Deuil* en français : la graphie avec *i* ne remonte pas au-delà du XV^{ème}, en ancien français on disait *duel* qui remonte au latin *dolus*, qui signifie *ruse* et ne s'accorde pas avec le sens de *deuil*, ni avec l'italien *duèlo* : douleur profonde et l'espagnol *duelo*. En réalité, l'expression des langues romanes remonte à un autre *dolus* de la famille de *dolere* (*dolor*). *Dolus* n'appartient pas au latin classique, il se rencontre seulement dans le latin tardif dans des inscriptions.

Exemple : un texte découvert à Puzol, Naples, sur une pierre tombale. Un père a dû enterrer son fils : "c'est lui qui aurait dû me faire ce tombeau, plutôt que de laisser le deuil (*dolum*) à ma vieillesse."

En latin classique, la notion de *deuil* fait partie du sémantisme de *dolor*. Cicéron, de Oratorio, 2, 199 : "Par mon discours, je ravivais la douleur (*dolorem*), de ceux qui avaient à pleurer des parents."

Ainsi *dolus* est une simple variante de *dolor*. Pourquoi apparaît-il ? Cela s'explique probablement par des considérations formelles et sémantiques :

- forme : le paradigme de *dolor* renferme une forme ambiguë : le génitif pluriel *dolorum*. Une réinterprétation permet le changement à *dolus*.
- sens : il y a des exemples limites : *dolus* : mal, malice; *mal* s'apparente à *douleur*.

L'exemple ambigu remonte au I^{er} ap., dans *la Thébàide* de Stace, 5, 117-119, qui fait allusion aux crimes des Danaïdes qui tuèrent leur mari avec la complicité de leur père qualifié de "la *ſtus* (riche) *dolorum* (ruse et deuil)." La ramification au dédoublément lexical se produit à l'époque du latin tardif. La comparaison des langues romanes joue un rôle. L'histoire d'une langue particulière s'appuie aussi sur l'histoire des langues du même groupe.

J. Historique de la linguistique comparée

La linguistique comparée se développe à partir du XIX^{ème} siècle. Parmi ces observateurs de période plus ancienne, figure Dante (1265-1321), auteur aussi d'ouvrages didactiques en latin. Dans le *de Vulgari Eloquentia*, il signale les affinités entre l'italien, l'espagnol et le provençal. Au XVI^{ème} siècle, Sasseti, un italien, fait un séjour en Inde à Goa (partie occidentale) de 1583 à 1588. Il se familiarise avec le sanscrit et y note des correspondances entre les deux langues.

Au XVIII^{ème} siècle, un savant français, le père Coeurdoux, réside en Inde dans une colonie française, Pondicéri. Dans une correspondance avec l'abbé Barthélémy, il note la ressemblance du sanscrit avec les langues anciennes, sans grandes conséquences jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, à la suite d'une communication de W. Jones, 1786, à Calcutta. Il s'intéresse aussi à la culture indienne et dit : "la langue sanscrite est une structure merveilleuse, plus parfaite que la langue grecque et latine, d'une culture plus raffinée que l'une et l'autre. Mais la parenté est si étroite (déclinaisons, racines) qu'on ne peut en imputer au hasard." Il stipule une source commune (indo-européen) qui peut-être n'existe plus.

Le voyage de William Jones à Calcutta marque les débuts de la linguistique comparative. Il ajoute au latin le celtique, le gotique et le perse. Ainsi est née l'idée d'une famille de langues, de même que l'école des langues orientales fondée en 1865.

Dès le début se développe un foyer d'études indiennes avec Silvestre de Sacy. Des Français et des Albanais reçoivent ses leçons. Surtout Friedrich von Schlegel et aussi Franz Bopp. Avec Schlegel (1772-1829) apparaît pour la première fois la notion de grammaire comparée. Dans un ouvrage célèbre *Sur la langue et la sagesse des*

Indiens (de la langue et de la philosophie des Indiens) du français G. Manget (1808), cette grammaire emprunte ses concepts aux sciences naturelles (botanique, zoologie,...). Il compare les langues à des organismes vivants (naissance, croissance, maturité, déclin et mort des langues). Il compare les racines fertiles des langues flexionnelles et celles stériles des langues non-flexionnelles avec des jugements de valeur. Le sanscrit jouit d'un prestige extraordinaire dans la perfection. La principale difficulté réside dans la méconnaissance de la graphie. Les comparatistes opèrent d'abord sur des lettres et non des sons, cf. l'Allemand Jakob Grimm (celui des contes) dans sa *Deutsche Grammatik*, 1819.

1822 apporte surtout la découverte de la fameuse mutation consonantique de la langue germanique. La présentation de cette mutation n'est pas tout à fait correcte, à cause justement de la méthode qui s'appuie d'abord sur la graphie. Les premiers comparatistes manquaient parfois de rigueur. De là est née une certaine hostilité de la part des philologues classiques. Cet antagonisme est assez persistant durant tout le XIX^{ème} siècle.

Le Danois Rasmus Rask (1787-1832) commet certaines erreurs, mais il réalise des progrès remarquables grâce à une méthode scientifique élaborée. Les phénomènes grammaticaux à champs lexicaux sont beaucoup moins perméables à l'emprunt que le vocabulaire. Il formule dès 1814 les règles de la mutation germanique. Malheureusement, le graphème [unité graphique minimale entrant dans la composition de tout système d'écriture] est toujours au centre de son raisonnement. L'académie des sciences posait des problèmes à la sagacité des savants. Rask écrit un mémoire *Investigations sur l'origine du vieux Norrois ou Islandais*. Ce mémoire est achevé en 1814 et ne paraît qu'en 1818, ce qui lui vaut le prix d'une mission en Inde (1816 à 1823). Il n'y a pas de conséquences décisives pour la grammaire comparée, car il reste avec l'idée du XVIII^{ème}. Il veut réviser la grammaire générale par un travail de première main sur les langues naturelles. Ceci s'inscrit davantage dans le secteur des études typologiques. Il a fait un rapprochement et un classement des langues de structures comparables.

Bopp (1791-1867), un savant allemand très travailleur, apprend très jeune le sanscrit. Cette base lui donne les moyens d'une recherche comparative très remarquable (en 1816, naissance de la discipline), *Sur le système du sanscrit comparé au grec, au latin, au perse et à l'allemand*. Sa grammaire comparée (1833) s'enrichit du lituanien et du slave. La deuxième édition intègre aussi l'arménien. Même le celtique et l'albanien font l'objet de ses travaux ! Il s'intéressera aussi aux langues du Caucase, la Mélanésie, la Polynésie et l'Indonésie. Bopp rêvait de remonter aux origines mêmes du langage, voici une belle manifestation du romantisme !

Tandis qu'il s'attelait à des faits concrets en dépit de la phonétique et de la morphologie, apparaît Auguste Schleicher (1821-1867) et une deuxième génération de comparatistes. Il a écrit *Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes*, Weimar, 1861-1862. C'est une sorte de bilan des connaissances de l'époque, une synthèse du savoir linguistique. Cette oeuvre se ressent de sa formation initiale (il est botaniste), il a du goût pour les classements. Sous l'influence de la théorie évolutionniste de Darwin, la diversification des langues indo-européennes est un fait naturel. Elles ont la forme d'un arbre généalogique. A partir du tronc de l'arbre, on trouve deux fortes branches : d'une part les langues de l'Inde et de l'Iran (Aryen), le grec, l'italique et le celtique; d'autre part le balte, le slave et le germanique. Au noeud suivant, on trouve d'une part l'indo-iranien et le graeco-italo-celtique et d'autre part le balto-slave et le germanique. Ainsi de suite jusqu'aux langues individuelles. Le slave et le balte s'expliquent par influences réciproques tandis que les autres par une branche mère.

Un disciple de Schleicher, Johannes Schmidt oppose à la théorie de l'arbre généalogique la théorie des ondes. Selon ce modèle, les innovations partent d'un point et gagnent des choses toujours plus éloignées (cf. le caillou qui tombe dans une mare). C'est le début de la géographie linguistique. Schleicher montre un vif intérêt pour la syntaxe (agencement des formes de l'énoncé) qui n'est pas étranger à la composition qu'il a faite d'une fable en indo-européen historique, *la brebis et les chevaux*. C'est un outil heuristique (qui aide la recherche). Ceci n'est pas possible sans un intérêt pour la syntaxe. On a une version améliorée de Hirt (XX^{ème}).

Schleicher s'intéressait aussi à la typologie des langues et à la ressemblance des structures; on a une première tentative de ce classement. Quand les rapports entre les termes énoncés s'expliquent par leur positions successives, on a affaire à une langue isolante (type du chinois). Quand les fonctions syntaxiques s'expliquent à l'aide d'affixes (les éléments figurent ou à la fin ou au début, préfixe + suffixe), on a affaire à une langue agglutinante. Quand le procédé met en oeuvre la variation d'une désinence ou la modification du radical, on a affaire à une langue flexionnelle (type de l'indo-européen). Les manuels se réfèrent encore à ce classement tripartite, il s'accompagne d'un jugement de valeur. Schleicher postulait le passage d'une structure isolante (rudimentaire) au type flexionnel (parfait), mouvement ascendant. Arrivée au sommet, la langue revenait en arrière dans un mouvement descendant, car la règle était censée se dégrader (idée d'un mouvement de vagues). Conception fautive aujourd'hui bien entendu.

Une réaction aux idées de Schleicher se manifeste déjà dans les années 1870. Les jeunes comparatistes ne s'accommodent plus des postulats de leurs devanciers. La primauté absolue du sanscrit dans les langues vivantes ne fait plus foi. Les progrès de la grammaire historique se répercutent sur l'entreprise indo-européenne. En 1876, à Leipzig, tout cela prend un tournant sous l'influence de Karl Burgmann. Il se brouille avec son maître Georg Curtius. Celui-ci rejetait une hypothèse féconde et incontestable aujourd'hui de son élève d'une nasale syllabique en indo-européen (n). Burgmann fonde sa propre revue avec Osthoff, *Recherche morphologique dans les langues indo-européennes*. Le premier numéro paraît en 1878, les éditeurs donnent le ton des nouvelles recherches. Dans le contexte de cette polémique, les jeunes ont été baptisés du nom de néo-grammairiens, quelque peu irrévérencieux. Leur contribution est essentielle. Les travaux sont d'une rigueur sans précédent. Karl Verner a trouvé l'explication d'une exception apparente à la mutation consonantique, pour les cas qui faisaient difficultés. C'est très important car les comparatistes estiment que l'évolution des sons s'explique par des lois, s'il n'y a pas d'exception. On appelle changement aveugle le changement qui ne connaît pas d'exception. Osthoff s'est occupé du grec, Leskien du slave et Burgmann rassemble les résultats des traditions philologiques et écrit une grammaire comparative des langues indo-européennes avec Delbrück (1886-1900).

La linguistique historique trouve son théoricien avec Herman Paul, *Principes d'histoire linguistique* (1880). Au renouvellement de la discipline participe un linguiste suisse, Ferdinand de Saussure (1857-1913). A 21 ans (1878), il publie son mémoire, *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*. Ce livre démontre et propose une conception nouvelle du vocalisme indo-européen. Les comparatistes reconnaissent jusque-là le système vocalique du sanscrit (3 timbres *a, i, u*), (*e* et *o* en sanscrit sont longs car ils se transforment en *ay* et *av* devant voyelle). La langue est très conservatrice sauf dans le domaine du vocalisme. Il montre l'inadéquation du vocalisme sanscrit dans l'indo-européen et préfère celui du grec et du latin (*i, e, a, o, u*). Sa théorie reconnaît aussi des phonèmes disparus dans les langues préhistoriques. L'existence de phonèmes disparus était une intuition correcte, la découverte de textes hittites confirme cette hypothèse. Ces phonèmes indo-européens disparus par la suite s'appellent des coefficients sonantiques. On introduit le terme de schwa (vient de l'hébreu et signifie *vide*), plus tard le terme de laryngale qui évoque le type d'articulation de ces phonèmes. Saussure enseigne la grammaire comparée à Paris dans les hautes études de l'école. A. Meillet (1866-1936) recueille et enrichit l'héritage saussurien. Après Meillet, il y a aussi E. Benveniste (1902-1976). Meillet donne un essor immense avec des travaux sur les diverses langues de la famille. Les points de méthode à respecter dans la comparaison ont été énoncés dans un opuscule, *la méthode comparative en linguistique historique*, publication d'une série de conférences. Les principes restent en grande partie valable aujourd'hui.

K. La méthode comparative

1. Les principes de la démarche dans la comparaison génétique des langues d'une famille.

Les rapprochements portent sur les sens de termes identiques ou plus ou moins conciliables et sur des formes correspondantes. Elle vise un type de rapport régulier et il y a régularité lorsqu'il y a réurrence des traits semblables aux différents termes.

On observe deux critères : les deux faces du signe entrent en ligne de compte :

- le signifié [composant d'un signe saussurien à laquelle renvoie le signifiant, il s'agit d'un concept], contenu,
- et le signifiant [forme concrète, perceptible à l'oreille, qui renvoie à un concept, le signifié], la forme.

Les identités et les différences se retrouvent et se répètent dans une série d'équations parallèles. Si l'on n'a qu'une seule face du signe, c'est insuffisant pour la comparaison. *Chien - dog - Hund* se rejoignent au plan sémantique, bien que les formes soient incompatibles. Ces différences ne se retrouveraient pas dans des équations parallèles. *Hund* et *hound* (all. *Hund* : angl. *hound*, les : sont le symbole du rapport génétique) se retrouvent dans des formes particulières. La différence de vocalisme caractérise une série de termes synonymes (*Grund* : *ground* / *gesund* : *sound*). Les éléments superposables n'impliquent pas le préfixe, on a donc une réurrence des ressemblances dans une série. Plus la série est longue, moins la ressemblance n'a de chance d'être fortuite, le hasard sera donc exclu. La légère déviation de sens ne fait rien car ils sont conciliables. En vieil anglais, *hund* désigne encore le chien en général, l'apparition de *dog* vers la fin du Moyen Âge a relégué *hound* dans une certaine spécialisation pour le chien de chasse.

La comparaison a intérêt à se baser sur les termes les plus anciens. Elle repose sur la constatation du caractère cumulatif du changement, les termes s'ajoutent les uns aux autres et s'éloignent de plus en plus du tronc indo-

européen. Les formes les plus archaïques offrent les plus grandes sources en vue de la reconstruction du prototype.

L'anglais *fee* (rétribution, prix à payer) et l'allemand *Vieh* (nom du bétail) ont des sens qui ne concordent pas bien dans l'état de langue contemporain. Le retour en arrière justifie le rapprochement. En vieil anglais, il signifie *richesse en général* ou *bétail* dans divers contextes, il rejoint ainsi le correspondant de l'allemand. Ceci s'explique par un contexte extra-linguistique, le milieu rural en l'occurrence. Au plan formel, l'anglais moyenâgeux (partie occidentale du germanique) présente encore une diphtongue (*feoh*), du côté de l'allemand le mot est dissyllabique (*fihu*). Avec la même structure de deux syllabes, le gotique (partie orientale) offre la forme *faihu* (sens d'argent). En vieux scandinave (partie septentrionale) (v. isl.) apparaît le terme *fǫ* qui désigne la richesse, mais se rapporte au bétail dans l'expression (*gangandi fǫ* : la richesse marchante = le bétail). Notions bien représentées sur l'ensemble du domaine germanique.

2. La restitution d'un terme

Pour les besoins de la restitution du terme, les formes longues dissyllabiques constituent un matériel privilégié. Le passage de *fihu* à *Vieh* est un exemple. Les traits typiques du germanique dûs à l'accent dynamique de la première syllabe occasionnent une usure très forte de la syllabe finale. Cela invite le comparatiste à retenir les formes longues.

A l'initiale, la consonne *f* s'impose pour le prototype en raison de l'unanimité des langues représentées. Cette restitution de *f* répond à un critère de simplicité en terme de probabilité. La conservation du *f* est plus probable qu'un changement répété d'une autre consonne qui aboutirait partout au *f*. C'est une raison de simplicité ici. Ainsi la forme théorique du germanique archaïque commence par **f*.

A l'intérieur, l'accord du vieil allemand et du gotique plaide pour un *h* (*fehu* - *fihu*). Le germanique commun avait une voyelle *u*. La restitution pose peu de problème jusqu'ici (**f*hu).

Il reste à définir la voyelle de la première syllabe, plus difficile car on a une certaine variété (*i*, *e*, *eo* et *ai*). En v. angl., on peut montrer que la diphtongue *eo* est conditionnée par le *h*, c'est une forme prise par le *e* devant l'aspiration.

Des données complémentaires sont indispensables à la démonstration. Le v. angl. et le v. saxon concordent avec le vocalisme *e* bref.

<i>être, séjourner</i> se dit en v. angl. :	<i>wesan</i>	et en v. sax. :	<i>wesan</i> (infinitifs)
<i>manger</i>	<i>etan</i>		<i>etan</i>
<i>parler</i>	<i>sprecan</i>		<i>sprekan</i>

Quand la voyelle *e* précède *h* en v. sax., le v. angl. présente la séquence *eo*.

<i>faire de l'escrime</i>	<i>feohtan</i>	<i>fehtan</i>
<i>droit</i>	<i>reoht</i>	<i>reht</i>
<i>garçon</i>	<i>cneoht</i>	<i>cnecht</i>

La distribution est claire, *h* entraîne *eo* où se cache un *ë* bref. Cela est vrai aussi pour le nom du bétail *feoh* qui doit être ramené à < **feh*. Le *ƿ* du v. isl. (*ƿ*) s'explique à partir du **feh* par disparition de la consonne aspirée suivie d'un allongement compensatoire. Une seule forme semble adhérente, c'est le v. all. *fihu*. Une analyse interne de l'allemand dénonce le caractère secondaire de *fihu*. *i* se substitue souvent à *e* si un *u* suit.

donner en v. all. fait *geban gibu* (1ère sg. prés.; on attendrait *gebu*, mais la présence du *u* va de paire avec la fermeture du *e*, fermalisation)

neman nimu
beran biru

Il y a un conditionnement particulier qui entraîne la fermeture du *e* en *i* → *fihu* < **fehu*.

⇒ **fehu* serait la forme ancienne, le dénominateur commun, la forme du germanique commun pré-dialectal, indifférencié.

Le germanique est une branche parmi la grande famille indo-européenne, c'est un pallier entre l'allemand et l'indo-européen.

3. Exemple de reconstruction jusqu'à l'indo-européen commun

Le nom du *maître* ou de *l'époux*, personnage investi d'autorité.

latin	<i>potis</i> (potis sum > possum)
grec	πόσις
sanskrit	<i>pátis</i>

Pour ces trois formes, il n'y a pas de discordance gênante entre les sens.

Pour le phonème initial, les exemples illustrent trois fois la lettre *p*; en vertu du critère de simplicité, on retient *p* pour le prototype → *p (les changements d'une autre consonne en *p* sont moins probables et il serait difficile qu'ils puissent affecter toutes les langues d'une manière identique).

Pour la voyelle médiane, le latin et le grec concordent, mais le sanscrit présente *a*. Avant le mémoire de Saussure, le vocalisme *a* était attribué à l'indo-européen commun en raison de l'archaïsme du sanscrit. Mais il faut considérer le cas dans son vocalisme tout entier. Le *a* du sanscrit ne répond pas seulement à *o* (latin et grec), mais aussi à *e*. La correspondance entre *a* et *e* se remarque dans les verbes *voler, s'abattre*.

latin	<i>petĀ</i>
grec	πέτομαι
sanskrit	<i>pātāmi</i>

Dans ces formes, la voyelle radicale se trouve dans le même environnement, entre *p* et *t*. Mais le *a* sanscrit répond à un *e* occidental. Poser *a* en indo-européen serait admettre deux choses :

- *a* subsiste intact en sanscrit
- *a* passe tantôt à *e* et tantôt à *o* dans les langues occidentales.

⇒ ceci est impossible, c'est contraire aux tendances de l'évolution phonique. Dans une langue donnée et un environnement donné, un phonème particulier a une évolution constante. On peut admettre seulement que *a* passe à *e* ou *o*, mais pas les deux choses à la fois. Il faut renverser la perspective.

On pose donc d'un côté *pet- et de l'autre *pot-; *e* et *o* se confondent en sanscrit au profit de *a*, phénomène de la neutralisation [perte d'une opposition distinctive dans un contexte phonique déterminé].

Pour la consonne interne, il y a concordance avec le latin et le sanscrit *t*, mais le grec pose *s*. Le statut du *s* en grec doit recourir à des faits supplémentaires. On remonte à πόντια: épithète divine et à δεσπότης: maître de maison (< *dems > δεσ, vieux génitif d'un nom de la maison), des formes avec *t* qui concordent avec le latin et le sanscrit.

L'étude des relations révèle un conditionnement particulier, la sifflante apparaît régulièrement entre une voyelle et *i*, conditions réunies ici.

s et *t* sont des variantes combinatoires, si *t* figure entre voyelle et *i*, on a une réalisation en *s* (= assimilation) (cf. le français canadien dit *boutsique* au lieu de *boutique*, évolution pas encore terminée). Une fois la condition particulière comprise, on peut sous-entendre un πόντις, ce qui donne *potis en indo-européen.

Il n'y a pas d'unanimité sur l'existence ou l'inexistence du *ā* bref en indo-européen, car nous n'avons que très peu d'exemples pour le *ā* bref en indo-européen. Les trois langues concordent avec *ā* (un livre admet l'existence du *ā* bref en indo-européen, d'autres considèrent ces témoins comme insuffisants).

Le système de grammaire indo-européenne fait une place capitale à *e* et *o* et le *a* n'entre pas dans le système des alternances. Les éléments les plus probants appartiennent au système grammatical et pas simplement au lexique.

4. Exemple de concordance dans le système grammatical

Les termes centraux des formes du verbe *être*.

all.	<i>ist</i> : <i>sind</i> (au-delà des différences du timbre vocalique, les structures se conservent partout)
lat.	<i>est</i> : <i>sunt</i>
skr.	<i>asti</i> : <i>santi</i>

lat.	<i>vōlt</i> (< vult) : <i>volunt</i> (vouloir échange entre -t et -unt)
	<i>fert</i> : <i>ferunt</i>

Pour le verbe *être*, on a *es* vis-à-vis de *s* à la suite d'un radical variable. Cette variation se retrouve en allemand et en sanscrit. Le procédé d'opposition entre le degré plein et le degré zéro donne une grande force probante pour la parenté. Il y a la concordance du procédé radical (plein - zéro), cela prouve donc l'existence d'une origine commune.

La puissance de la méthode comparative tient au fait qu'elle ne s'arrête pas seulement à des éléments isolés, mais sur des systèmes de forme. Ils se rencontrent dans les classes de la flexion ou de la dérivation. Par exemple dans le champ de la dérivation, la formation de substantifs abstraits s'effectue sur des modèles communs en indo-européen. Ils se constituent par un suffixe de féminin et un vocalisme radical de thème *o*.

Exemple : teg-Ć (couvrir) → tog-a (action de couvrir, couverture, toge). Le double trait morphologique *o* et *a* se retrouve dans des formations parallèles du grec : φέρω (je porte) → φορά (ā). Ces faits se rencontrent aussi dans les langues germaniques, le *o* ancien passe à *a*. Ceci prouve l'existence de ce type de formation à une époque très ancienne (préhistoire).

Ici, la comparaison porte sur un procédé grammatical où le hasard a très peu de place. Les termes du système n'appartiennent pas toujours au terme paradigmatique (ensemble de formes en relation de substitution : je suis, j'étais, je serai), mais parfois au terme syntagmatique (groupe d'éléments dans la chaîne du discours), circonstance favorable dans la perspective d'une démonstration.

Exemple : - lat. nŃus mihi (*mihi* fonctionne comme complément du passif)
- gr. γνωτός μοι (le grec y répond de façon similaire)

Dans cette correspondance, la rection du datif est un trait constitutif de la donnée, il y a de plus une identité de construction.

Les catégories syntaxiques impliquées dans le rapprochement des syntagmes ne sont pas toujours identiques. Il y a parfois une discordance comme dans les syntagmes du comparatif.

Le latin se construit soit à l'aide de *quam* suivi du terme au même cas que le terme précédent ou à l'aide de l'emploi de l'ablatif non prépositionnel : *melle dulcior*. Ces expressions se présentent dans *la rhétorique à Herennius*.

Le grec connaît une formule tout à fait comparable : μέλιτος γλυκίων. μέλιτος est défini comme un génitif, or le grec ne possède pas l'ablatif qui se fond dans son génitif, possédant donc deux sens.

Lat. mel / gr. μέλι ⇒ le latin ne conserve pas de *ī* bref final, soit il tombe (*mel*), soit il passe à *e* (*dulcis*, *dulce*). Le grec γλυκύς viendrait de < *δλυκύς (tablettes mycéniennes, le contexte ne permet pas de conclusion certaine), on comprendrait alors facilement le passage de *d* à *g* par assimilation partielle.

Dulcior marque l'intensité, *melle* s'entend à partir du miel proprement, c'est-à-dire *par rapport à*. Le miel représente la douceur par excellence, c'est un ablatif véritable (doux si l'on prend le miel comme référence).

Le génitif du grec est visiblement double : il assume les fonctions de l'ancien génitif et de l'ancien ablatif. La formule remonte peut-être à une époque préhistorique. Pour des raisons culturelles, les romains empruntent beaucoup d'éléments au grec. On a ici une traduction de *dulcis* par γλυκύς. Le phénomène de l'emprunt joue un rôle considérable en Grèce et à Rome. Les imitateurs sont plus souvent les romains, car les Grecs jouissent d'un domaine considérable en littérature et en philosophie.

L. L'emprunt

Pour la linguistique, l'emprunt a une importance considérable. Les ressemblances entre les langues contiguës proviennent tantôt d'un héritage commun, tantôt d'échanges ou d'interférences.

Exemple : *philosophus* et φιλόσοφος : le sens même du mot oriente vers l'emprunt, mais il y a aussi des ressemblances formelles, à savoir le caractère insolite du *ph* en latin. Il révèle un problème de notation, où il y a souvent un flottement graphique dans la traduction du φ en grec. Les noms en φ s'orthographient tantôt avec *ph*, tantôt avec *p*. *P(h)iloxenos*, *-nicos*, *-domos* (beaucoup d'éléments avec la racine *philo*), la fin est en *-os*, car le *-us* des textes littéraires est relativement récent. Ce flottement engage non seulement la labiale sourde aspirée, mais aussi la dentale sourde aspirée (ϕ), par exemple *t(h)eatrum*. Idem pour la vélaire sourde aspirée (χ), *sc(h)ema*.

Le phénomène trahit un embarras du scribe vis-à-vis d'un son nouveau, qui ne faisait pas partie des sons connus, ce qui est quelque peu déroutant. (De même pour les jeunes élèves de l'allemand et de l'anglais qui ont de la peine à prononcer le *h* aspiré ou le *th* anglais). Ce qui démontre le signe du caractère étranger du mot. A côté de ce critère interne, il y a aussi un indice du niveau comparatif.

Autres exemples : *fratSr* (frère dans une famille) / φράτηρ (*ā*) (membre d'une même organisation politico-religieuse); *ferC* / φέρω; *fu(Ī)* (être) / φύ(ω) (faire, naître, devenir).

Ces données sont des termes d'origine commune. Ce sont de vieux termes de l'indo-européen, tandis que les autres étaient des emprunts. C'est une circonstance favorable, car la source est disponible. Ce n'est pas toujours le cas. Le latin n'emprunte pas seulement au grec, mais à d'autres langues qui n'existent plus pour nous.

Prenons le mot *asinus* (âne), animal domestique qui vient d'ailleurs. Les systèmes phoniques appartiennent tous au latin, mais il y a un critère distributionnel (la position du *s* entre deux voyelles, que le latin n'admet généralement pas, car la réalisation est normalement *r*, rhotacisme). *fĪCs* → *fĪCsem > *fĪCrem*, on remplace le *s* par un *r* apical, *roulé*. Si un mot latin présente un *s* entre deux voyelles :

a) c'est un emprunt

b) et il vient après la période du rhotacisme (350-300 environ) (cf. rhotacisme vu plus haut)

rosa (origine orientale), *Musa* (source grecque : Μοῦσα).

Les emprunts se signalent la plupart du temps grâce aux indices formels, mais aussi grâce à un côté sémantique, grâce au vocabulaire. *Museum*,... appartiennent au vocabulaire culturel. Blumfield reconnaît 3 types :

- les échanges culturels : le contact entre le latin et le grec.
- la symbiose de deux communautés linguistiques : conquêtes, annexions.
- les interférences dialectales.

Les faits linguistiques témoignent d'une intensification d'échanges entre la Grèce et Rome à l'époque de Plaute. Les mots bien plus anciens sont introduits par la langue parlée. La datation de ces éléments échappe souvent à l'analyse.

Par exemple, pour *elephantus* (éléphant) dont la transcription par *ph* n'est pas la plus ancienne, on se servait du *p* pour le *ph aspiré*. C'est un mot de la deuxième déclinaison qui se rencontre dès les textes les plus anciens. Dans *le Fanfaron* de Plaute (~250-184 av.), un esclave traite son maître d'éléphant. C'est un mot épïcène (valable pour les deux genres), car le féminin est le même. De même pour *bos*, *bovis* : le boeuf, la vache.

Ldca bĪCs (vache de Lucanie) est une autre expression pour le mot *éléphant*, c'est une variante lexicale. Plaute illustre ce doublet dans *la Casina* (vers 846), une matrone qui marche sur le pied de quelqu'un est appelée *Ldca bĪCs*.

Cette appellation est expliquée par l'histoire. En 280 av., la Lucanie est à la base d'un affrontement entre Pyrrhus d'Épire et Tarente. Pyrrhus débarque avec des éléphants. Ils gagnent mais en perdant beaucoup de vies humaines, d'où l'appellation une victoire à la Pyrrhus.

Varron dans son *de Lingua Latina*, 7, 39 : "Comme c'est en Lucanie dans la guerre de Pyrrhus, ils virent pour la première fois des éléphants, d'où l'appellation *Ldca bĪCs*."

Ernout-Meillet considèrent *Ldca bĪCs* comme le nom le plus ancien de *l'éléphant*, dans l'ignorance du vrai nom. Explication peu probable, car il y a toujours des bilingues dans les guerres et, de plus, il vient du grec ἐλέφας, ἄντρος (transposé dans un type flexionnel vivant). D'après la distribution du mot dans la littérature latine, il s'agit d'une variante poétique (*Ldca bĪCs*). Varron (7, 39) prête cette expression à un vieux poète, Naevius, qui se montre très réticent vis-à-vis des hellénismes, c'est peut-être un effort d'adaptation de la langue étrangère. Le nom de l'éléphant, d'origine grecque, fait une grande facture dans les langues d'Europe (surtout germaniques). Il a aussi le sens de *l'ivoire*.

Le v.h.a. dispose du mot *helfant* et le v. angl. de *elpend*. D'autre part, les mêmes langues disposent d'un nom du chameau, v.h.a. *olbanta* et v. angl. *olfend*, animal peu familier aux germains de ces époques reculées. Ces variantes rappellent *olifant* (cor d'ivoire de Roland) qui se rapproche d'éléphant. Il y avait certainement en latin tardif une forme *oliphantes. On remarque donc une confusion chez ces peuples entre *chameau* et *éléphant*.

Le gotique possède *ulbandus*. Ce mot apparaît deux fois dans la Bible (Marc 10, 25; Luc 18, 25). Jésus parle métaphoriquement de la richesse : "Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche de rentrer dans le Royaume de Dieu." Marc 1, 6 : (décrivant le vêtement de Jean-Baptiste) "Jean avait un manteau en poil de chameau." Confusion qui montre la présence de l'homme dans la langue.

M. Le tabou linguistique

Cette présence se manifeste aussi par le tabou linguistique. C'est un interdit de vocabulaire et ses conséquences sont la naissance d'un euphémisme (adoucissement d'une expression jugée trop choquante), en raison des conventions sociales, de la bienséance, de la religion, de la superstition. Des éléments linguistiques sont frappés d'interdictions. Le tabou [désigne l'interdiction d'un mot pour des raisons religieuses, sociales, culturelles ou autres; on l'évite par l'euphémisme] ne concerne pas nécessairement l'ensemble de la société, mais s'applique aussi à un groupe. Les chasseurs évitaient de prononcer le nom d'un animal de peur d'éloigner la proie (intelligente). Aussi la pratique d'un culte de certains animaux, d'où un renouvellement de la dénomination de l'ours en slave, baltique et germanique. Le vieux mot subsiste ailleurs en latin (*ursus* (2ème décl.)), grec (ὄρκατος) et sanscrit (rksas). Le type latin en *-us* est un type vivant, il n'y a donc pas de raison à la disparition de ce vieux mot dans les langues indo-européennes.

La disparition viendrait d'une crainte des personnes qui donnerait un nom de substitution, plus innocent. Pour le slave, c'est un terme descriptif *le mangeur de miel*, v.sl. *medv-i dī* (i se prononce *iě* ou *ia* et *i* est une voyelle très brève). Pour le baltique, on a le témoignage du lituanien, c'est le *lècheur* (de miel), lit. *lokšys* (qui vient de *lakù* : je lèche; *y = Ī* et *~* note une intonation montante). Les germaniques forgent des termes relatifs à la couleur de l'ours, all. *Bar < vha bero* en rapport avec l'adjectif *braun*. Pourquoi le *brun* ? C'est très vague, d'autres animaux sont bruns. Cela se comprend dans une opposition binaire, il y a le *brun* et le *gris*, le *loup* et *l'ours* (en Ukraine, on oppose le *grand* et le *petit*). Le loup tombe aussi souvent sous l'interdit, en raison de la crainte de l'animal, mais aussi à cause de croyances très anciennes. Il y a une sorte de connivence entre le loup et l'homme. Les Grecs connaissaient la croyance du loup-garou. Cela remonte à Hérodote qui parle au livre IV d'une peuplade iranienne, les Scythes installés sur les bords de la mer Noire. Les Νευροί (4, 105) : "les Scythes et les Grecs, en Sicile, chacun des deux se déguise en loup."

Les Grecs avaient un nom composé *λυκάβηρωπος*. Les Latins utilisent aussi un mot composé *versipellis*. En allemand, c'est le *Werwolf* (*Wer* = vieux nom de l'homme qui vient de *vir, viri* en latin). En français, *loup-garou* s'explique similairement, *garou < *gar lou(p)*; *gar* est un emprunt à un dialecte germanique (Francs) qui transpose *w* par *g* (*Wilhelm* et *Guillaume*) et qui veut aussi dire *l'homme*.

On a aussi un rapport avec l'histoire, Romulus et Rémus et les noms de certains peuples. Chez les Samnites habitaient les Hirpini. Ils ont été appelés du nom du *loup* que les Samnites appellent *hirpus*. Dans l'anthroponymie, le nom du *loup* sert de nom aussi.

Tabou il y a, donc irrégularités dans l'évolution phonétique. *Loup* n'est pas l'aboutissement régulier du *lupus*, *u* devrait donner *e*, donc *leup*. On en trouve des traces dans la toponymie et l'expression à *la queue leu leu*.

Dans le domaine baltique et celtique, le nom du loup fait place à *chien sauvage*. Pour les langues classiques, le vieux nom subsiste sous une forme altérée, gr. *λυκάος* et lat. *lupus*. Il y a bien un air de parenté, mais le phonème intérieur *k* et *p* ne se trouve pas dans un rapport régulier. Un *k* ne répond pas à un *p* en latin et vice versa. Dans les correspondances régulières, *k* ou *p* se conservent dans les deux langues.

Exemple de correspondance régulière : - *k* : *λευκάος* (*brillant*) → *l'écus* (*clairière, bois sacré*) (dorsale sourde)
- *p* : *ἔπερος* → *super*

Le nom du loup pose un problème et l'écart s'explique par l'action du tabou, on observe une réticence vis-à-vis du nom propre de l'animal. Ce nom pourrait s'identifier à un dialecte voisin, mais ce n'est pas attesté.

On observe aussi des correspondances entre le grec et le sanscrit dans une forme verbale du parfait (1ère sg.) :

gr. *πέφυκα* → skr. *babhdva*
racine : gr. *φυ-* (d) → skr. *bhd-* (*être, croître, devenir*)

Le problème se situe au niveau de l'initiale *p* et *b*. Le *p* du grec ne répond pas à un *b* du sanscrit, il n'y a donc pas d'identité (cf. le nom du *maître* ou de *l'époux* *πίσις* et *pátis* où le *p* se retrouve des deux côtés; aussi dans le nombre *cing* *πέντε* et *pāñca*; le nom du *pied*, pour montrer la régularité du *p*, *ποδ-* et *pad-*). L'irrégularité du parfait se résout par une analyse interne, dans les systèmes respectifs. Le thème verbal se constitue par le procédé du redoublement en grec : *λυ-* (*λύω*) → *λέ-λυ-κα*, idem pour *δυ-* (*δύω*) → *δέ-δυ-κα*. Dans ces conditions, de la racine *φυ-* dérive la forme du parfait **φέ-φυ-κα* (avec un *p aspiré* au début, c'est une reconstruction interne). En sanscrit, les choses se présentent de la même manière.

Exemples : skr. : - *tan-* (*tendre*) → *ta-tān-a*

- san- (gagner) → sa-sān-a
- pat- (voler) → pa-pāt-a
- bhd- → on attendrait *bha-bhdv-a

Les formes deviennent régulières si l'on regarde ces concordances. A un *p aspiré* grec correspond un *b aspiré*. Les formes en * appartiennent à des formes préhistoriques. Comment expliquer les formes historiques avec la consonne simple ? Par une sorte d'accident phonétique. La présence de deux aspirations dans un mot fait difficulté. Les langues y réagissent par une dissimilation de l'aspiration qui demeure dans la racine, mais en agissant sur celle du début (cf. les noms latins en *-alis*. lequel ne s'ajoute qu'avec les thèmes sans *l*, sinon on trouve *-aris*).

N. Nature de la consonne en indo-européen et reconstruction de phonèmes disparus

Quelle est la nature de la consonne en indo-européen ?

bhu- (sanskrit) : φυ- (grec) : fu- (fuĭ, latin) : bđ- (lituanien)

La reconstitution se fonde sur le plus grand nombre possible de témoins. La consonne initiale appartient à l'ordre des labiales ou labiodentales (f). Le choix des prototypes se fonde sur le nombre des traits partagés par ces langues. On a le trait occlusif vis-à-vis du trait fricatif, le trait sourd vis-à-vis du sonore et l'aspiration. Quels sont les traits partagés entre chacun d'eux ?

- Le *f* latin ne partage qu'un seul trait : la surdité avec le grec.
- Le lituanien partage les traits occlusifs et sonores.
- Le sanscrit partage trois traits : occlusif, sonore et aspiré.
- Le grec partage trois traits : occlusif, sourd et aspiré.

Ces deux derniers apparaissent sur un pied d'égalité. Faut-il prendre *bh* ou *ph* ? Le raisonnement se fonde sur une analyse interne dans leur système respectif. Le trait aspiré est pertinent en grec, car il y a une opposition entre *ph* et *p*, de même qu'en sanscrit entre *bh* et *b*. En grec, il n'existe pas de sonore aspirée (**bh* / *ph*). Par contre, en sanscrit on possède aussi des sourdes aspirées (*bh* / *ph*). Le sanscrit prédomine, car en sanscrit on pourrait avoir autre chose, mais on ne l'a pas, donc le sanscrit est préféré.

La reconstruction aboutit-elle toujours à un phonème attesté quelque part, ou le linguiste doit-il reconstruire parfois un phonème attesté ?

Examinons le nom du père qui détient une autorité quasi absolue.

Lat. *Pater* : gr. πατήρ : skr. *pitar-* (*pitā*, le *r* final tombe après voyelle longue en sanscrit)

L'initiale ne fait pas de problème, mais la voyelle de la première syllabe pose un problème délicat. Le *a* latin / grec sert déjà d'exemple à des symboles qui ont des correspondances dans les trois langues. *i* ne convient pas non plus car il y a des correspondances dans les trois langues (cf. le maître). Le *e*, *o*, *u* sont des symboles d'autres séries qui ne conviennent pas davantage. On a des prototypes différents des autres séries. Il faut reconstituer le point vocalique entre *p* et *t*. On choisit un symbole conventionnel pour cette voyelle → **p̄tér* (§), ce qui signifie admettre en indo-européen commun des phonèmes disparus dans les langues attestées.

a fonctionne déjà pour une série dans les trois langues. Par nécessité, le comparatiste pose un *∂* vocalique inexistant dans les langues historiques. Le *∂* est une unité vocalique de timbre imprécisable.

Le nom du *père* est conservé dans un grand nombre de langues. Le hittite possède un terme différent : hitt. *atta* avec le correspondant en lat. *atta* et en gr. ὄτα et en got. *atta*, l'irlandais (groupe celtique) quant à lui a *aite*. Pour le hittite et le gotique, la forme *atta* fournit le nom usuel du *père* (le gotique a aussi *fadar*). En latin et en grec, on trouve les deux termes, l'opposition joue sur d'un côté un terme noble (détenteur d'un pouvoir presque absolu), et de l'autre *atta* fait partie d'un langage un peu enfantin, expressif (*papa*). *aite* désigne particulièrement le père nourricier, celui qui élève.

Dans *l'Odyssée*, on rencontre le terme ὄτα dans la bouche d'Ulysse qui s'adresse à Eumée. Le grec possède un terme spécifique pour nourrir un enfant, ce qui plaide en faveur de l'existence chez les peuples indo-européens d'une notion de *fostering* (les enfants royaux étaient nourris et élevés par une nourrice). Le père nourricier est responsable de l'éducation de l'enfant.

La méthode comparative nous conduit à l'existence d'un phonème disparu. Y a-t-il d'autres phonèmes qui ont disparus ?

Voici un exemple : gr. $\gamma \epsilon \nu \acute{\epsilon} \tau \omega \rho$, skr. *janitā* (accentué sur la finale) (-tar-). A l'intérieur du mot, le sanscrit offre un *i* et le grec répond par ϵ , on a donc une correspondance différente d'auparavant où l'on avait *a* et *e*.

Un autre exemple : skr. *ādita* (*da-* : *il donne*), gr. $\acute{\alpha} \delta \omicron \tau \omicron$. Les deux formes possèdent un augment, puis la racine -*di-* et - $\delta \omicron$ -. On voit ici qu'au *i* sanscrit correspond un \omicron en grec.

Il y a donc trois correspondances distinctes avec un point commun, le sanscrit. On ne peut pas admettre un ancêtre commun, car l'évolution phonétique est constante à partir d'un seul phonème. On ne peut donc pas s'attendre à une irrégularité. Il faut donc admettre des points de départ différents. On prend toujours le ∂ auquel on affecte des numéros.

∂_1 a la correspondance	<i>e</i>	en grec →	*gen ∂_1 tĀ
∂_2	<i>a</i>	en grec →	*p ∂_2 ter
∂_3	<i>o</i>	en grec →	*ed ∂_3 to

Ce symbole est le schwa.

Cette théorie joue un rôle important dans la grammaire des langues indo-européennes pour l'étude des racines. Soit la racine *d ∂_3 : *donner*, cette racine apparaît aussi dans le nom du *cadeau* : lat. *dĀnum*, mais sous une forme différente car le *o* est long. En principe une racine est dite trilitère. La racine *d ∂_3 ferait exception. Mais la théorie des schwas permet la solution du problème. En effet, les ∂ grammaticaux sont susceptibles de degré. On peut considérer que la forme *edoto* illustre le degré zéro de la racine, donc la forme pleine doit être reconstituée avec le degré *e* → *dĀnum* < *ded ∂_3 -. *Gn- (gi-gn-Ā) est le degré zéro de *gen-. La racine devient trilitère à l'origine et le degré zéro s'explique par l'élimination d'un phonème en indo-européen.

Il y a tout de même une région dans l'ère indo-européenne où ces schwas se conservent comme tels (∂_2 et ∂_3) et laissent une trace directe. Dans les langues anatoliennes (hittite, louvites = langue parlée dans la Turquie actuelle, le hittite s'éteint complètement vers 1200). Ce hittite conserve des phonèmes directement issus d'un schwa indo-européen. Il s'observe dans la correspondance d'une racine bilitère (grec et latin) vis-à-vis d'une forme du hittite.

Exemple : pour le ∂_2 : lat. *pā-* (*protéger le bétail, faire paître*); *pā-s-tor* / hit. *pah-s* (avec le même sens).

Le hittite donne confirmation de l'existence de ces schwas comme phonème autonome. Il présente de plus des traits archaïques. La reconnaissance de ces traits revient à un linguiste polonais Kurytowicz. Ce que le raisonnement nous obligeait à poser, on en trouve confirmation dans le hittite.

Il y a d'autres irrégularités dans l'inventaire des racines, celles à initiale vocalique du type latin, grec *ag-* (pousser, mener). Cette racine n'entre pas non plus dans le schéma traditionnel. D'autre part, la voyelle est *a*, on suppose l'influence du ∂_2 .

Voici quelques exemples de racines avec voyelle initiale, vis-à-vis du hittite avec un *h* au début.

Exemples : lat. *ar-c-eĀ* (*tenir écarté*, le *c* est un élargissement), le hittite a *har-k-* (*tenir*). Les formes sont superposables, sauf pour l'inspiration → le ∂ devait être une aspirée susceptible de vocalisation. Les comparatistes parlent volontiers de laryngales qui évoquent le type d'articulation de ces phonèmes.

Lat. *ōrbus* (*orphelin, privé de*), hit. *harp-* (*séparé*). On restituerait le ∂_3 dans ce cas présent > * ∂_3 er-b. Le hittite ne distingue pas systématiquement entre la sourde et la sonore. Pour l'indo-européen, il n'existait donc pas de racine à initiale vocalique.

O. La flexion

1. Introduction

La grammaire de l'indo-européen se retrouve en partie dans le système des langues historiques attestées. Pour la reconstruction du type ancien, les faits les plus utiles sont les irrégularités dans les langues de la famille pour l'état de chose ancien. Seul les faits non susceptibles de s'expliquer comme des nouveautés sont pris en considération et permettent une meilleure connaissance de la langue.

En français, pour les pronoms personnels, le système *je-me, tu-te* est remarquable, car il oppose les pronoms dans les fonctions respectives de *sujet* et *d'objet*. La règle habituelle est que ces rôles syntaxiques ne sont pas distingués par des formes différenciées, autrement dit le *sujet* et *l'objet* n'entraînent pas de variation au niveau du signifiant. Dans *le temps me passe et je passe le temps*, ils affectent la même forme. Donc le système *je-me* dans le français est aberrant et par conséquent suspect d'archaïsme. Si ce type se rencontre dans les pronoms personnels des langues apparentées, l'antiquité du fait est attestée. Or, l'anglais oppose une forme *I* (en fonction de sujet) à une forme *me* (en fonction d'objet) et fait écho à l'allemand *ich* vis-à-vis de *mich*.

Dans le cas du français, l'opposition *je-me* reçoit une confirmation dans le latin qui présente déjà des termes irréductibles pour le *sujet* et *l'objet*, à savoir *ego* et *me*. Déjà en latin cette situation apparaît irrégulière, car la flexion nominale repose en principe sur un mécanisme de substitution partielle. Par exemple, *equ-us, -um, -i, -o* avec un élément invariant et un élément variable à la finale. Le procédé de la substitution totale comme dans le cas de *ego* et *me* représente un cas de supplétisme [mot qui complète le sens du mot principal] et fait exception dans la grammaire latine. Cela concorde avec les témoignages du grec et du sanscrit et le comparatiste en reporte l'origine à l'époque indo-européenne commune. En français, *moi, toi, soi, nous, vous* continuent fidèlement une tradition indo-européenne commune, présentant ainsi une résistance extraordinaire aux forces de renouvellement qui est très typique du système des pronoms.

Les verbes forts du germanisme, *binden, band, gebunden*, continuent aussi un système très ancien. Les substantifs et les adjectifs se caractérisent par un renouvellement plus grand, même si le hittite et d'autres langues ont encore des effets archaïques dans la flexion des noms.

2. Structure du mot

Ce sont des langues flexionnelles, les fonctions sont exprimées par des éléments variables, le plus souvent à la fin des mots. Ce sont des désinences (le terme de terminaison est moins précis).

En latin, *-em* de *datorum* est une désinence qui s'oppose à la finale *-is* de *datoris* ou *-e* de *datore*. Le retranchement de la désinence laisse un thème, séquence invariable tout au long de la série.

En somme, le nominatif singulier se confond avec le thème ou comporte une désinence zéro. Le thème s'analyse en un *radical* + un *suffixe*. En effet, la comparaison de *dator* avec l'infinitif *dare* met en évidence un segment *-tor-* qui est un suffixe, *da-* est le radical, le tout forme une structure tripartite (radical + suffixe = thème).

Le radical véhicule le sens lexical du mot, ici la notion de *donner*. Le suffixe catégorise, c'est-à-dire inscrit le thème dans la classe des noms d'agents. La désinence a une fonction double : *-em* indique à la fois le cas et le nombre, à savoir la relevance du singulier et de l'accusatif. La catégorie du genre est aussi parfois concernée. Il y a par exemple des désinences de neutre comme le *-a* dans *genera*.

3. Les catégories flexionnelles

La fonction nominale met en oeuvre :

- 8 cas : les 6 cas habituels, ainsi que le locatif et l'instrumental, c'est le cas du sanscrit;
- 3 nombres : singulier, pluriel et duel (pour les couples dans les organes jumelés : yeux, oreilles, ...);
- 3 genres : masculin, féminin et neutre. Le féminin du point de vue de la genèse du système se dénonce comme plus récent. L'opposition la plus archaïque joue sur l'animé et l'inanimé.

Du point de vue du fonctionnement de la flexion indo-européenne, l'expression des deux ou trois catégories grammaticales à l'aide d'un ou deux morphèmes ne va pas de soi, autrement dit l'aptitude de la désinence à l'expression de plusieurs catégories n'est pas universelle. Le trait n'est pas universel et sert de critère dans un classement typologique des langues.

Au XIX^{ème} siècle, Schleicher opposait les langues flexionnelles aux langues isolantes et agglutinantes. Dans une langue isolante (anglais, chinois), les rapports syntaxiques s'expriment par l'ordre des termes principaux et accessoirement des prépositions. Dans une langue agglutinante (turc, hongrois), ces fonctions syntaxiques ressortissent à des affixes (préfixe, suffixe ou infixe). A la différence des désinences, ces affixes s'ajoutent les uns aux autres à un thème invariable et forment donc des finales complexes. Chaque affixe traduit une et une seule catégorie.

Exemple : en hongrois, le nom de la maison est *ház*. Le pluriel correspondant s'exprime à l'aide d'un suffixe de forme *-ak* → *ház-ak*. Dans la fonction d'objet, *ház* reçoit le suffixe *-at* → *ház-at* (sg.). L'accusatif pluriel combine les deux affixes dans l'ordre morphème de pluriel + morphème casuel → *ház-ak-at*.

Le procédé diffère très clairement de l'état de chose latin. Le nom de la maison, *domus*, fait *domum* (acc. sg.), *domus* (nom. pl.), *domos* (acc. pl.), forme qui ne résulte en aucun cas à une certaine combinaison de l'accusatif et du singulier. C'est une marque ambivalente : *-os* marque à la fois l'accusatif et l'appartenance au pluriel.

Quoi qu'il en soit, l'accusatif se distingue du nominatif pour le substantif animé dans les langues indo-européennes. Le latin vérifie largement ce principe. Dans la 3ème déclinaison, *avis*, *-em*; *aves*, *avīs* (acc. Pluriel. Ancien), *aves* à l'accusatif est analogique et plus récent. Seuls les substantifs neutres possèdent une forme unique de nominatif et d'accusatif et dans les trois nombres. C'est une règle générale en indo-européen, toutes les langues y satisfont.

Par exemple, le type *jugum* du latin (joug) fait *juga* au pluriel. Cette distinction formelle répond à une équivalence au plan fonctionnel, mais les manuscrits n'en font pas état. Il n'y a pas de différence fondamentale de statut entre un sujet et un objet de genre neutre. L'inanimé ferait difficilement l'accomplissement d'une action, lui qui est en général un patient qui subit plutôt l'action du verbe.

Lorsqu'un neutre est sujet, le verbe a généralement une valeur intransitive et passive et n'exprime donc pas véritablement une action, ce n'est pas un verbe transitif, du moins à l'origine. Plus tard, des animés deviennent aussi neutres (*das Mädchen*). Une langue archaïque comme le sanscrit illustre assez bien cet emploi du neutre (dans les *Védas* surtout). Le correspondant de *jugum* avait la forme *yugam*, il apparaît souvent dans les *Védas*, notamment dans le plus anciens, appelé *Rigveda*, car l'attelage est une réalité quotidienne. Dans presque tous les emplois, la fonction du mot est l'accusatif. Il y a un passage commun normal, mais le verbe se trouve au moyen avec une valeur intransitive : "Que le timon ne se fracasse pas, que le joug ne se brise pas." *yugam* fonctionne soit comme sujet d'un verbe intransitif, soit comme objet d'un verbe transitif.

Il fait penser au phénomène de l'ergativité. Cette catégorie existe en basque ou en esquimau. L'ergatif [cas qui, quand il existe formellement dans une langue, marque l'agent des verbes transitifs] est le cas du sujet d'un verbe transitif et c'est une forme marquée qui comporte un affixe particulier et qui s'oppose à une forme non marquée, sans affixe, qui fonctionne comme sujet d'un verbe intransitif ou comme objet d'un verbe transitif. Donc, une forme marquée, le cas ergatif, sujet du verbe transitif et une forme non marquée, soit sujet d'un verbe intransitif soit objet d'un verbe transitif. Il s'agit là des langues à part de l'indo-européen, qui présentent tout de même une analogie avec le neutre, dans la mesure où cette forme non marquée fonctionne avec les deux rôles, objet d'un verbe transitif et sujet d'un verbe intransitif. Les savants admettent parfois cette catégorie de l'ergatif pour l'indo-européen. Mais il y a des différences entre l'ergatif et l'indo-européen. En indo-européen, la nature du verbe n'a jamais d'incidence sur le sujet et la distinction nominatif-accusatif se limite au neutre. La ressemblance est donc partielle.

P. L'alternance vocalique

1. Introduction

La flexion de l'indo-européen ne se limite pas au jeu des désinences, elle ne repose pas que sur la variation de ces éléments à la finale des mots. Les paradigmes de la déclinaison et de la conjugaison mettent aussi en oeuvre des alternances vocaliques. Les distinctions de cas, de personnes dans les verbes correspondent souvent dans le cas du signifiant à des variations dans le vocalisme, soit du radical soit du suffixe.

2. Exemple du grec et du latin

Soit la flexion du nom du père dans le grec ancien. Le nominatif singulier, $\pi\alpha\tau\acute{\eta}\rho$, n'a pas de désinence (ou désinence zéro), mais le suffixe $-\tau\acute{\eta}\rho$ comporte une voyelle longue. Dans la forme de l'accusatif singulier, le suffixe présente une voyelle brève, $\pi\alpha\tau\epsilon\rho\acute{\alpha}$, avec une désinence $-\alpha$. Dans le génitif singulier, le suffixe n'a pas de voyelle du tout. Il se réduit à un schème consonantique avec glissement de l'accent sur la désinence $\pi\alpha\text{-}\tau\rho\text{-}\acute{o}\varsigma$ car une séquence $-\tau\rho\text{-}$ n'est pas accentuable. On a ici une alternance vocalique, c'est un procédé subsidiaire, les désinences suffiraient, il y a redondance et ce n'est pas économique, c'est pourquoi de nombreuses langues abandonnent ce jeu d'alternance.

Un paradigme comme père (en grec ancien) témoigne de ce procédé avec un échange entre ε, η ou degré zéro. L'état de chose du latin révèle un stade plus récent. *Pater* ne présente que deux variantes suffixales *-ter* ou *-tr-* et encore ne s'agit-il que de doublets phonétiques. Le *e* de *pater* n'est pas pertinent car le latin n'admettait pas *patr* (*tr*, suite de consonnes en finale absolue). Dans ces conditions, le *e* de *pater* n'est qu'une voyelle d'appui ou anaptyxe. *Pater* est une réalisation de *patr*. Le *e* n'a pas de signification grammaticale. On peut dire que *-ter* et *-tr-* ne sont que des allomorphes [se dit des différentes formes qui représentent le même morphème réalisé dans des contextes différents].

Il y a un conditionnement ici. Devant voyelle, on a *tr* et en finale absolue on a *ter*. C'est une variante de surface. L'alternance est tantôt quantitative (quantité de la voyelle) ou bien qualitative (qui intéresse le timbre de deux voyelles en apposition). Dans la grammaire des langues indo-européennes, les timbres alternants sont *e* et *o*, soit bref, soit long. Le *a* n'a pas de place dans la grammaire morphologique. Le jeu de *e* et *o* ne laisse que des traces dans la déclinaison à cause de nivellements analogiques.

Voici une illustration du phénomène dans les traces nominales : la flexion du neutre grec γένος (genre, famille, race). On peut l'analyser en radical : γεν- et en suffixe -ος, désinence zéro normale dans les neutres de la 3ème déclinaison. Or le suffixe -ος alterne avec une variante -εος à l'intérieur du paradigme. Il existe donc aussi un thème γενεος très clair au datif pluriel γενεοσσι (forme homérique); en grec classique, on a γενεοσι. On a ici une alternance qualitative dans l'élément suffixal.

Le latin possède un correspondant avec *genus* qui repose sur *genos* (vieux latin). Le génitif *generis* repose sur le thème *genes*, puis le changement avec le rhotacisme. C'est un terme ancien, un héritage d'un état de langue préhistorique (cf. skr. *janas*).

Dans les noms racines de types archaïques, l'apophonie jouait un grand rôle. Mais souvent l'analogie nivelle ces positions (surtout en latin). Le jeu ne se révèle qu'indirectement à travers des comparaisons. Le latin *ped* correspond au grec ποδ (le français conserve les deux formes : *gastro-pode* et *palmi-pède*). Comment rendre compte de la disparité ? Cela consiste à postuler dans le thème indo-européen les deux variantes. La flexion possédait très certainement les deux formes. L'analogie étant du latin, qu'en est-il de la distribution à l'intérieur de la série ? Ces paradigmes ajoutaient encore à la complexité par le jeu de l'accentuation qui est le troisième procédé de la flexion indo-européenne (désinence - alternance - mobilité de l'accent). C'est bien sûr redondant, les désinences suffiraient. Pour l'accent les noms racines constituent un matériel privilégié : l'accent frappait ou le radical ou la désinence.

Voyons l'exemple du *ped* : grec πούς / πόδ-α / ποδ-ός / ποδ-ί
sanskrit pāt / gén. pad-ás (le sanscrit confond *e-o-a* au profit de *a*)

Les procédés de la flexion nominale sont tels qu'ils règnent également dans la flexion verbale. Il n'y a pas de risques de confusions entre les formes verbales et les formes nominales, les désinences étant très spécifiques. Les confusions se produisent essentiellement à date récente. Le latin confond quelquefois la forme nominale et verbale, mais c'est rare (exemple : *r\$gnĀ*: 1ère présent de *regnare* ou ablatif-datif du neutre *r\$gnum*).

3. Situation du latin classique

Le vieux latin présente un état de chose encore différent. Dans la 2ème déclinaison, le datif singulier est en *-oi* en latin archaïque (*Numasioi* sur l'inscription de la Fibule). De plus la comparaison du latin avec le grec indique cette origine. Pour l'ablatif singulier, le latin offre les finales *-Ād* et nous en avons beaucoup de témoignages. Les témoignages du *Senatus Consulte des Bacchanales* en 186 av. mentionnent que défense est faite de célébrer ce culte en privé et en public : "privatĀd et publicĀd".

En revanche, le Ā de la 1ère singulier des verbes remonte à une époque préhistorique. Le latin a seulement *o* dans la forme verbale. Mais le latin a des désinences particulières dans les différentes formes (*-bo*, *-bam*, redoublement du parfait ...). La situation des langues indo-européennes anciennes diffère beaucoup de l'anglais qui possède beaucoup de formes avec deux sens (*play* peut soit dire le *jeu* (nom), soit *jouer* (verbe)).

Q. Les catégories du verbe

Le verbe possède six catégories : voix - mode - temps - aspect - personne - nombre.

1. Le nombre

Le nombre comprend trois termes : le singulier, le pluriel et le duel (notation du doublet). Beaucoup de langues éliminent le duel : le latin à l'époque préhistorique, le grec à l'époque historique (où l'on peut suivre le déroulement de son extinction). Le principal ici intéresse la définition même de cette catégorie dans le système verbal. Les notions de duel ou de pluriel n'indiquent pas seulement la duplication ou la multiplication du singulier. *Nous* ne signifie pas seulement *je + je*. *Nous* signifie *je + tu (je + vous)*, mais aussi *je + il (je + eux)*. Il n'y a de véritables pluriels multiplicatifs qu'à la 3ème personne (*lui + lui + lui*). Il existe un parallélisme entre la 3ème singulier et pluriel. Le latin recourt à une finale *t* pour le singulier (*amat*) et *nt* pour le pluriel (*amant*). Il y a un élément commun ce qui nous donne un véritable pluriel multiplicatif. En revanche, il n'y a pas de relation entre *ago* et *agimus* qui n'a pas le sens de *je + je*. La forme de la 1ère pluriel exprime selon le contexte le *nous inclusif (je + tu* qui inclut l'interlocuteur) ou le *nous exclusif (je + il* qui exclut l'interlocuteur). "Nous nous retrouvons tous les mercredis matins", *vous* et *moi*, c'est un *nous inclusif*. Mais "nous avons un conseil de faculté", seulement mes collègues et moi, c'est un *nous exclusif*.

Le trait n'est pas universel. Bien des langues ont des expressions propres pour les deux *nous*. Certaines langues dravidiennes (Sri Lanka, nord de l'Inde) ont deux formes différentes pour les deux *nous*. Dans le kouli (côte orientale de l'Inde), il y a *kĈ* (cueillir) :

nous cueillons (toi et moi) se dit <i>kĈnasu</i> (1ère pluriel inclusif)
nous cueillons (lui et moi) se dit <i>kĈnamu</i> (1ère pluriel exclusif).

Les langues papoues font aussi la distinction entre les deux *nous*. C'est peut-être un avantage pour la clarté de la communication. Le nombre des catégories n'est pas le même partout.

Dans les langues indo-européennes, le verbe s'accorde avec le sujet. La désinence varie selon la nature du sujet. La forme verbale n'a pas de relation morphologique avec l'objet, sa nature n'entraîne pas de différences dans les formes verbales. Le développement de formes composées échange parfois cet état de chose. Le français accorde le participe passé partiellement avec l'objet. Dans les états anciens, les formes synthétiques ne varient pas avec l'objet. De nombreuses langues africaines possèdent différents affixes en rapport avec le sujet ou l'objet, ceci est vrai pour le swahili (parlée dans la partie orientale).

2. Le genre

Le genre est une catégorie du nom. Le verbe ne varie pas selon la nature du sujet au point de vue du genre. Les langues sémitiques connaissent un accord en genre. En hébreu, la flexion verbale s'articule sur deux formes au point de vue de l'aspect. Le parfait se dit pour l'action ou l'état accompli et l'imparfait pour l'action ou l'état inaccompli. Le parfait vaut notre passé composé et l'imparfait notre imparfait, présent ou futur. Dans la série du parfait, la 1ère personne est indifférente au genre, mais les 2ème et 3ème personne se dédoublent (masculin et féminin).

Exemple : *tuer* : *gtl* (racine qui se réduit à un schéma consonantique, la voyelle ne fait que différencier les fonctions grammaticales).

- parfait :	1ère : <i>gatalti</i>
	2ème : <i>gatalta</i> (masc.) / <i>gatalti</i> (fém.)
	3ème : <i>gatala</i> / <i>gatalat</i>

C'est un système riche par contraste avec les langues indo-européennes, mais celles-ci présentent des ressources compensatoires.

3. Les aspects et les modes

Le verbe se caractérise par un développement du système des aspects et des modes. L'aspect se divise en présent, aoriste et parfait.

Au présent le procès est envisagé dans son déroulement,
à l'aoriste à l'état pur,
au parfait comme résultat d'une action.

Dans la morphologie, ces aspects se distinguent avec netteté (grec, sanscrit). Les thèmes verbaux s'opposent par des formes différentes.

Par exemple, *laisser* en grec fait $\lambda\epsilon\acute{\iota}\pi\omega$ (présent); ($\acute{\alpha}$) $\lambda\iota\pi\omicron\nu$ (aoriste) car l'augment est facultatif dans les expressions les plus anciennes, expressions ponctuelles; $\lambda\acute{\epsilon}\lambda\omicron\iota\pi\alpha$ (parfait). La racine ne varie pas, mais se présente avec des voyelles différentes ϵ - o , ou zéro ($\lambda\iota\pi$ - de l'aoriste)). Le parfait se caractérise par un redoublement. Ces thèmes fournissent les formes modales d'indicatif, de subjonctif, d'optatif et d'impératif. Ces formes intéressent le niveau sémantique de la langue. Les modes renvoient dans l'ordre au réel, au virtuel, au souhait et à l'ordre. Les conditions d'emploi débordent souvent le cadre de ces fonctions, comme le subjonctif et l'optatif. Ils remplissent aussi des conditions syntaxiques. Le subjonctif signale parfois le caractère dépendant de sa proposition, il se perd aussi dans le futur. Les langues historiques se sont dotées très souvent par une réaffectation du subjonctif.

Dans la catégorie de la voix, le passif se constitue indépendamment des voix normales. En indo-européen, il y a l'actif et le moyen. Dans la phrase moyenne, le sujet est à la fois l'agent et le siège du procès, il s'implique dans l'action.

Par exemple en sanscrit, *yaj-* (sacrifier, rendre un culte) fait au présent actif *yájati* (en parlant du prêtre) et au moyen *yájate* (en parlant de l'offrant, profite directement à l'offrant).

Le passif se développe plus tard indépendamment des langues de la famille, en revanche les désinences de l'actif et du moyen se retrouvent dans des langues congénères.

R. Syntaxe

1. L'agencement des termes

Le verbe porte dans sa forme même un ensemble d'indices exprimant sa fonction, comme les désinences. Un changement de rôle se traduit par une modification du signifiant. L'expression des rapports syntaxiques se déroule dans le jeu des rapports fléchis. L'agencement des termes de l'énoncé permet des distinctions dans le discours, notamment dans la stratégie discursive. Il se dégage une tendance manifeste. Dans un exemple non marqué, le verbe se place à la fin, à la suite de son objet, cette disposition correspond au modèle général : déterminant - déterminé.

Voici un exemple latin, Cés. 1, 13, 2 : *Helvetii legatos ad Caesarem mittunt*.

L'antéposition du terme régi s'observe aussi dans les syntagmes nominaux avec une postposition. Le sanscrit des *Védas* en fait un usage fréquent ainsi que le langage homérique; le latin utilise plutôt des prépositions. Plusieurs exemples avec des pronoms personnels + *cum* : *mecum, quocum,...*

En dehors de ces locutions, l'ordre déterminant - déterminé se distingue dans les groupes adjectifs + nom ou génitif déterminatif, Cés. 1, 51, 3 : *honesti adulescentes senatorum* (déterminant) *fili* (déterminé). Cet ordre se constate aussi dans des syntagmes quasi adverbiaux, *mente + abl.*, *secura mente* (ce qui donne en français les adverbes en *-ment* : *sûrement*). *-ment* s'ajoute toujours à la forme féminine de l'adjectif (*grandement*).

Il y a une exception très notable à cet ordre, dans le cas d'adjectif non qualificatifs comme *jus civile* (le droit civil) au lieu de *civile jus*. *Civile* définit ici un domaine du *jus*, c'est le droit du citoyen, une délimitation de la validité du nom. *Civilis* appartient à un ensemble de signes linguistiques, appelés adjectifs de relation extrinsèque qui donnent une délimitation au champ sémantique du nom. Ils n'admettent pas la gradation (comparatif, superlatif) ni la prédication (attribut du sujet) et la nominalisation (dérivé nominal abstrait). On ne peut pas opposer *civil* à *plus civil* ou *le droit est civil* ou *la civilité du droit*.

Civil s'emploie aussi comme un adjectif ordinaire. Mais cette définition sémantique est tout à fait différente, c'est une personne qui respecte des convenances. Ce double statut n'est pas un cas isolé; *nerveux*, dans *système nerveux* = système des nerfs. Mais on peut dire de quelqu'un *qu'il est nerveux*. Ces adjectifs un peu particuliers s'associent au nom dans l'ordre déterminé - déterminant. Non seulement au niveau du syntagme nominal mais dans la phrase complexe, devant la principale pour une relative qui fonctionne souvent comme un adjectif qualificatif (pas étonnant).

En ayant recours aux mêmes outils grammaticaux, l'allemand emploie *der, die, das* comme article défini (dans le cadre du syntagme nominal), mais aussi comme pronoms relatifs, c'est donc un mot articulatoire. C'est un type de fonctionnement très ancien. Les témoignages les plus clairs proviennent de l'indo-iranien et aussi du latin. Ce sont des archaïsmes attestés chez des grammairiens, Varron dans le *de Lingua Latina*, 5, 58 : il se rapporte ici à des vieux livres de caractère religieux : "la terre et le ciel sont de grands dieux que les livres et les augures mentionnent par *dieux puissants*" (*divi qui potes* (adjectif) = les dieux les (lesquels) puissants). *Qui* : mot

articulaire dans un syntagme nominal. Il s'agit de l'emploi de *qui* dans son emploi plus général de connecteur (il n'y a donc pas de verbe sous-entendu). Festus (II^e ap.) : *qui patres qui conscripti* : les pères conscrits (sénateurs) = les pères les conscrits. En grec, on trouve *article + adjectif + nom* ou *article + nom + article + adjectif*. Si l'article ne fait pas l'objet d'une reprise, l'expression change complètement de statut, *l'homme est bon*, phrase sans verbe (ὁ ἐστὶν ἄριστος). Cela joue un rôle marginal en français (*pas folle la guêpe*). Par exemple, un fragment de Caton le Censeur : *magna cura cibi* (grand est le souci de la nourriture) (*magna virtutis incuria*).

2. La phrase nominale

Au niveau syntaxique, les langues indo-européennes anciennes font recours à la phrase nominale sans verbe pour des vérités générales, des sentences. En français, les phrases correspondantes auraient un verbe à la 3^{ème} personne du singulier. Cette phrase correspond à une catégorie non marquée, qui n'entre pas en relation avec le locuteur et l'interlocuteur. C'est la personne absente. Le temps non marqué est le présent, le mode est l'indicatif. La phrase nominale cède du terrain à la phrase verbale sauf pour le russe qui la garde quelque peu. On tend à une phrase *sujet + prédicat* avec un verbe copule. La simple juxtaposition de deux termes compose un syntagme nominal : *adjectif + substantif* ou *substantif + mot articulaire* (joncteur) + *adjectif*.

Ce joncteur fonctionne aussi dans l'articulation des propositions d'une phrase complexe, notamment dans le groupe *proposition relative + proposition principale*. Le joncteur fait l'objet d'une reprise par un pronom anaphorique. En latin, le joncteur prend la forme *qui, quae, quod* et le pronom anaphorique a la forme *is, ea, id*. Le substantif auquel se rapporte ce corrélatif figure parfois dans les deux séquences.

Tite-Live 23, 37, 10 : "quibus diebus..., isdem diebus..."

Il y a donc une formulation redondante. Bien souvent la langue fait économie de l'un des termes, effacement du substantif ou du pronom anaphorique ou même du pronom de liaison (cf. l'anglais dit par exemple : *the thing [that] I know*). Le relatif joue parfois le rôle d'anaphorique, c'est le relatif de liaison. Il existe en grec dès Homère et il est très développé en latin.

De Senectute § 59 : "Les livres de Xénophon sont très utiles, lisez-les attentivement" → *quos legite*, à la place de *eos legite*, c'est un emploi très typique du relatif de liaison.

3. Les conjonctions de coordination

En dehors de ces pronoms, l'articulation des phrases dans le discours s'effectue souvent à l'aide d'une conjonction de coordination. La plus ancienne est *-que* (*k^we en indo-européen). Cette particule *-que* est toujours postposée au premier mot de la seconde phrase.

Cic. *de Divinatione* 2, 6, 1 : "Si je demandais à Chrysis... et il donnera..." → *naturalemque rationem*.

Conjointement à l'emploi de *-que*, la jonction se marque souvent par la position initiale du verbe à la seconde place. Le verbe indo-européen portait un accent en première position (tonique) et dans les autres positions il était atonique. Le latin ne connaît plus d'opposition entre un verbe accentué et non accentué. La position initiale du verbe d'une deuxième phrase reliée à une première est particulière.

Tite-Live 1, 26, 12 : (combat des Horiaces et des Curiaces) "Le peuple ne put tenir... et il la quittèrent." → *absolveruntque*.

Pour ce verbe en début de phrase avec *-que*, on trouve des similitudes en grec et en sanscrit védique. *-que* ne se limite pas à cette liaison de phrase, il joue aussi un rôle dans le syntagme nominal (*Senatus populusque romanus*). *-que* est un enclitique, il forme une unité avec le mot précédent.

Quelquefois *-que* se répète à la suite des deux termes, c'est le type *meque teque* (Plaute *Asinaria* 577) ou dans la négation *neque...neque*.

En dehors du monde indo-européen, ce comportement apparaît dans diverses langues du monde. Ainsi en Nouvelle-Guinée (langue papoue), le kamoro possède l'expression *ma : ayku ma aote ma*.

Quel est le sens précis de *-que* lorsque la coordination s'exprime aussi par *et* ? On remarque une valeur complémentaire des deux éléments du syntagme avec *-que* (*servi liberique*, totalise la communauté entière; *dii deaque*).

Caton l'Ancien dans le *de Agricultura* donne des recettes et des prières contre les maladies, "morbos visos invisosque" (visibles ou invisibles).

La particule *et* est antéposée et elle introduit plutôt un élément supplémentaire (cf. le grec : ἔτι : et encore, et puis).

En dépit d'une définition différente à l'origine, une concurrence s'installe entre les deux. Dans les vieux textes, elles ont leur territoire propre sans empiètement (cf. la loi des 12 tables + Ennius, Caton le Censeur emploie plus souvent *-que* que *et*). Plaute montre une proportion inverse, mais la comédie est proche du latin parlé, d'où un emploi plus fréquent. Au début de l'époque impériale, *-que* n'existe probablement plus. Nous n'avons en tout cas plus d'exemples dans les inscriptions de Pompéi. Dans la *peregrinatione Aetheriae* (383 ap.), récit d'un pèlerinage, texte anonyme, le fragment n'a pas de trace de *-que*, mais conserve *et*. Cette conjonction s'affaiblit à son tour, surtout en oral où *et puis* tient souvent lieu de conjonction.

S. La formation des mots

1. Les composés copulatifs

La coordination fournit le modèle d'un type de composés dit copulatifs (*dvandva* en sanscrit). C'est l'addition de deux termes dans une forme unique, mais quel est le critère de *unique* ? C'est un critère formel, par exemple la présence d'un seul accent ou d'un seul champ sémantique (addition des sens des deux éléments qui ne donne pas nécessairement les sens global). Le composé prend une valeur spécifique, c'est une microsyntaxe de la composition.

Prenons l'exemple en sanscrit védique pour l'association de deux divinités : *Indra* et *Vāyu*. Soit ils figurent dans un syntagme libre + *ca*, *Vāyav IndraĀca*, et les deux termes portent un accent (le premier est au vocatif et le deuxième est au nominatif), soit ils forment un composé *Indravāyad* (1er élément non fléchi et seul *Vāyu* comporte une marque casuelle du duel).

Le latin n'a rien de strictement comparable. Le phénomène le plus proche, de caractère asyndétique est *ususfructus* : usage et fruit → *usufruit*. En latin, les deux termes se fléchissent. Les deux termes se trouvent sur le même plan et un seul des termes jouerait le même rôle syntaxique qu'une unité simple. Dans *papier-monnaie*, il y a un terme nucléaire et le second apporte une détermination (comme une relative qui définit le premier terme = *qui est de la monnaie*, cf. *Werwolf* en allemand = homme qui revêt l'apparence d'un loup). Les langues indo-européennes ne développent pas ce type de composés. Cependant, le premier terme d'un composé déterminatif joue parfois le rôle d'un complément au génitif. Par exemple, le sanscrit rājaputrā- (le fils du roi), ces composés se forment souvent avec des termes qui invoquent une origine par eux-mêmes. Comme l'enfant. Ces termes relationnels sont caractéristiques de ces composés déterminatifs (allemand *Herzog* : duc, tirer en étant devant ~ *ducere* et *Heer* : armée).

2. Les synapsies

En français, la traduction du terme *Herzog* par *chef d'armée* a l'air d'un syntagme ordinaire, avec trois éléments dont le joncteur *de*. Pourtant, on a bel et bien affaire à une sorte de composé. Pour preuve le caractère unique du signifié : *chef d'armée* est remplaçable par *général*. Pour désigner ce genre de termes, Benvéniste emploie le mot synapsie, du grec συνάπτειν : joindre, attacher, d'où synapsie = jonction, connexion. Ce type se définit par différents critères :

- unicité du signifié : les sens des composants n'expliquent pas toujours le sens du composé. La somme ne fournit par toujours la forme complète
- les deux termes se présentent dans l'ordre déterminé-déterminant
- les deux termes revêtent une forme lexicale pleine, il n'y a pas de variante compositionnelle.
- présence d'un joncteur (le plus souvent *de* ou *à*)
- en principe, le déterminant n'admet pas d'article (c'est ce qui fait la différence avec un syntagme libre).

Par exemple, *maître d'école* est une synapsie, on pourra dire *instituteur*, mais *le maître de l'école* est un syntagme libre, puisqu'il ne se réfère pas nécessairement à l'institution scolaire, on peut dire *le maître de l'école symboliste*.

Dans le cas de *chef d'armée* ou de *maître d'école*, le joncteur marque l'appartenance. Un sous-groupe met au contraire en évidence la caractéristique distinctive (ex. : horloge à quartz). Donc le déterminant est apte à remplir des fonctions diverses. Ainsi trouve-t-on des joncteurs marquant la destination (ex. : coiffeur pour dames). Il y a

donc une grande souplesse dans la formation de ces synapsies et c'est probablement la raison de la fortune de ce type de composés en français. Il s'agit d'un type de composés productifs, surtout dans des langues techniques, en contraste avec la rareté des composés déterminatifs dans les langues anciennes.

Quoiqu'il en soit, ces composés déterminatifs se constituent de deux substantifs. Du point de vue de la genèse, le composé déterminatif procède d'un syntagme nominal. S'y opposent des noms composés issus non plus d'un syntagme [combinaison, sur la chaîne parlée, de deux ou plusieurs unités consécutives], mais d'une phrase complète. Certains composés en effet transposent un énoncé complet. Le type se réalise dans deux structures inverses :

- déterminant + déterminé
- déterminé + déterminant

Le déterminé transpose une forme verbale transitive à la troisième personne et le terme régi, soit le déterminant, transpose un complément d'objet direct.

Exemples :

- skr. : vrtrā hanti (il abat des résistances)

De cet énoncé avec un terme régissant (hanti) et un terme régi (vrtrā) dérive un composé signifiant *qui abat les résistances* :

- skr. : vrtra-hán

Le premier mot n'est pas fléchi et le deuxième terme se réduit à la racine verbale (nom racine avec une fonction d'agent). Ce composé est une épithète du *dieu de la force, Indra*. Le *han* s'exprime par la position finale du verbe dans l'énoncé correspondant. Ce type a été vivant dans les langues anciennes de la famille indo-européenne.

Exemples :

- gr. : ἐνδούροφος (qui a tué un homme, meurtrier)
- lat. : armi-ger (qui porte les armes, armé)
- got. : arbi-numja (qui reçoit l'héritage, héritier)
- v. sl. : medv-i dī (qui mange du miel)

Le terme régissant apparaît ici toujours en seconde position. Mais on l'a déjà vu auparavant, l'ordre séquentiel inverse existe aussi, mais il est plus rare et une partie des langues indo-européennes y répugnent (le latin par exemple). Du point de vue de sa genèse, ce type inverse repose sur un énoncé marqué, avec le verbe en tête de la proposition qui n'est pas sa place normale.

Exemple :

- skr. : vindāte vāsu (il acquiert du bien)
- vidād-vasu- (qui acquiert du bien)

Le caractère marqué d'un énoncé à verbe initial se répercute dans l'emploi du composé correspondant, qui fonctionne souvent comme nom propre. Les composés fournissent des noms d'hommes, des noms parlants. Homère illustre abondamment ce procédé.

Exemple du vieux perse : *Dāraya-va(h)uŕ* (qui consolide le bien, qui maintient la richesse). Il s'agit, on le devine, du prénom du Grand Roi, Δαρείος pour les Grecs, *Darius* pour les Romains.

Parfois, une expression se présente dans les deux ordres : il y a alors des doublets : terme régissant + terme régi ou terme régi + terme régissant.

Exemples :

- gr. : οἰκοφύρος (qui porte sa maison) (l'escargot chez Hésiode, les Scythes chez Hérodote)
- φερέοικος (maison portative)

Y a-t-il une différence de valeur entre ces deux variantes distinguées par l'ordre des termes ? Oui. Les Grecs, il faut le savoir, n'aiment pas beaucoup la synonymie ! Bénéviste enseignait pour les composés du premier type la valeur d'une qualité permanente (*il est porteur, c'est fixe*), tandis que l'autre type se référait à un énoncé de description (*il porte, dans une circonstance précise*). Cette distinction cependant ne porte pas sur tous les mots. Elle n'est donc pas tout à fait satisfaisante.

3. Les composés possessifs

Les composés possessifs sont le dernier type de composés important quant à leur productivité. Ces composés transposent aussi un énoncé complet et non pas un syntagme nominal. Ils fonctionnent comme des adjectifs.

Exemples :

- lat. : angui-manus : qui a une main serpent (se trouve chez Lucrèce pour qualifier *l'éléphant*)
- skr. : hastin- : qui a une main (*-in* est la marque du possessif)

Le sanscrit possède aussi des composés de cette sorte et les caractérise par un accent sur la première syllabe du premier terme :

- skr. : rāja-putra (qui a un roi pour fils, dont le fils est roi) (n'est pas équivalent au rājaputrā que l'on a vu plus haut, l'accent a changé de place)

On voit qu'avec les mêmes termes et dans le même ordre le sanscrit distingue deux choses : des substantifs dans le premier cas et un adjectif accentué sur le premier terme dans le second.

En latin, la caractéristique formelle de ces composés possessifs réside souvent dans le recours à un suffixe *i* :

- lat. : tauri-formis (qui a une forme de taureau)

Ce phénomène est fréquent à partir de féminins en *-a*, parfois de masculins en *-us* où il peut y avoir hésitation, par exemple avec :

- remus → tiremis (avec transformation du *u* en *i*)
- tiremus (sans transformation)

Dans les langues modernes apparaît aussi un suffixe particulier à la fin de ces composés possessifs :

- angl. : blueeyed (qui a les yeux bleus)
- all. : blauäugig (qui a les yeux bleus)

En allemand, l'addition du suffixe *-ig* entraîne la modification du vocalisme du second terme (Umlaut). Au fond, on a affaire à un phénomène d'assimilation à distance. Le *i* de la finale agit sur la tranche précédente dans le sens d'une fermeture (a → ä).

T. La dérivation

1. Le suffixe

Le lexique d'une langue s'enrichit par la constitution de dérivés qui se définissent par rapport à leur base par un suffixe [élément de formation qui s'ajoute à la fin d'une racine ou d'un radical]. L'évolution entraîne parfois un changement du statut du signe. En germanique ancien, une classe de composé se définit par *bāri, signifiant *qui porte*. Ce terme se trouvait en relation vivante avec *beran : *porter*, reconnaissable dans l'anglais *to bear*. Dans le v. h. a., on rencontre bāri : qui porte de la reconnaissance. Mais cette notion de *porter* s'affaiblit, et en allemand moderne *-bar* est devenu un simple suffixe → *dankbar*. Il y a suffixation [dérivation par des suffixes] d'un ancien terme de composé, emploi beaucoup plus large, non seulement à la suite d'un nom, mais aussi après un adjectif (*offenbar*) ou un verbe (*ragbar* : *portatif*). Il y a changement de statut d'un second terme de composé avec passage au rôle de suffixe.

L'ensemble des termes avec un même suffixe forme une classe. Si elle s'accroît régulièrement de dérivés continuels, on l'appelle dérivation productive (cf. en français *-age*, *vernissage*). Il y a aussi création de néologismes (*alunissage* s'est créé à partir d'*atterrissage*).

Un dérivé se caractérise par la forme et la valeur du suffixe, mais aussi par la nature et le genre grammatical de la base [partie syntagmatique qui produit des suites représentées par l'indicateur syntagmatique (sert à marquer les rapports de certaines unités avec les autres éléments de l'énoncé), sur lesquelles s'appliquent les transformations]. Pour *vernissage*, *-age* dénote l'action, c'est-à-dire *le fait de vernir*. Ce sont des noms d'actions. Ce suffixe s'attache à une base verbale et fournit des noms masculins.

En dépit d'une coïncidence formelle, *-age* de *pèlerinage* a un statut différent, il s'attache à une base nominale, comme *veuvage*. Du point de vue de la valeur, les deux morphèmes se distinguent aussi, *pèlerinage* n'est pas un nom d'action, c'est une condition ou un état. Non seulement les suffixes diffèrent de forme mais aussi de condition d'emploi. Les déverbatifs (dérivés formés sur un verbe) s'opposent donc aux déminatifs (dérivés formés sur un substantif ou un adjectif).

Un 3ème groupe a été signalé par Benvéniste : les dérivés délocutifs (dérivé d'une locution), par exemple *remercier*. Il n'est pas construit sur le substantif *merci*, mais sur la locution *merci !* (= *dire merci*). Le procédé n'existe pas que dans les langues modernes, cf. le latin *autumāre* (*argumenter*), mais il se fabrique sur *autem* (or), donc *dire or*.

2. La structure des dérivés

Pour la structure des dérivés, l'analyse dégage plusieurs suffixes, dans une seule et même forme. L'addition d'un premier morphème à la racine donne un dérivé primaire (lat. *nātus* : qui est né, construit sur *na-*). L'addition d'un morphème supplémentaire engendre un dérivé secondaire du type *nā-t-īvus*. On parle aussi de suffixe primaire et secondaire. La définition du suffixe prend en compte aussi ce statut d'élément primaire ou secondaire.

L'homonymie est à reconnaître. Il y a des morphèmes formellement identiques mais fonctionnellement différents. *-tus* dans *natus* est un suffixe primaire, mais *-tus* est aussi un suffixe secondaire avec une valeur différente. Le suffixe primaire donne des participes souvent transitifs, mais le suffixe secondaire s'ajoute à des noms et donne naissance à des adjectifs, par exemple *stella* → *stellatus* (*étoilé*), *barbatus* (*barbu*), *aurītus* (*qui a de longues oreilles*), (*aurītus* : suffixe secondaire car *auris* n'est pas une racine, c'est un mot déjà constitué, le plus petit mot est *aus*, *auris*, c'est *aus* + un suffixe *-i-* avec le rhotacisme). Cela n'a rien à voir avec un participe ou un adjectif de description.

L'addition du *-tus* comme suffixe secondaire entraîne l'allongement de la voyelle précédente *aurīs* et *aurītus*, on a donc une règle de formation, un implication [relation logique entre deux propositions telle que l'une entraîne l'autre par une conséquence nécessaire]. La dérivation s'accompagne obligatoirement de cet allongement. L'allemand connaît aussi ceci, une catégorie d'adjectifs en *-lich* manifeste un changement du vocalisme avec l'Umlaut, *Mann* donne *männlich*; *Eigentum*, *eigentümlich*; *Hof*, *hoflich*.

Anciennement, les procédés de la dérivation mettaient en jeu des faits d'accentuation, le dérivé n'a pas toujours l'accent à la même place que le mot duquel il dérive, le grec φέρω donne φορέω = le fait de porter, caractérisé par le suffixe *-ā* et le déplacement de l'accent qui passe au suffixe. La dérivation est un processus relativement complexe.

Au plan fonctionnel, le dérivé est soit un catégorisateur, soit un modificateur sémantique. Le catégorisateur transfère le signe dans une autre partie du discours. Le suffixe *-ā* fait placer un verbe dans la classe des noms (cf. *enseignement* et *enseigner*), le verbe devient un nom.

Le modificateur sémantique modifie le sens, le signifié, ceci est net pour les diminutifs, le suffixe ajoute une valeur particulière : *maisonnette*, *maison*; mais les deux sont des noms.

L'importance de la dérivation comme ressource de moyen d'expression d'une langue est relativement pauvre dans le français aujourd'hui, l'italien lui est très souple mais le français reste beaucoup plus strict.

3. Le champ suffixal

Un champ suffixal (ensemble de dérivés) ne forme pas toujours un ensemble parfaitement homogène. Par exemple en français, les noms d'agents en *-eur*, c'est encore un type de dérivation déverbativ (*penser*, *penseur*...). Le mot en *-eur* désigne celui qui accomplit l'action exprimée par le verbe de base. Au plan formel, on a aussi *-teur* ou *-ateur* ou *-iteur* (*sauveur*, *sauveteur*, *serveur*, *serviteur*).

On a aussi une situation non homogène au plan sémantique, *-eur* s'applique tantôt à une profession, tantôt à celui qui effectue un acte dans une situation particulière. Il y a beaucoup de noms de métiers (*imprimeur*) et parfois l'auteur d'un acte (*promeneur*, *parleur*). Parfois un seul et même mot se rapporte tantôt à l'un ou à l'autre (*danseur*, *voyageur*). Ces deux fonctions se distinguent syntaxiquement, ces deux sous-classes ne se prêtent pas au même emploi.

Les noms de profession se prêtent à la prédication (*il est danseur*), mais pas pour celui qui danse dans une occasion particulière. Ces mots en *-eur* transposent une expression verbale, ce sont des déverbatifs. Or, l'énoncé verbal correspondant comporte parfois une détermination sous forme adverbiale. *Il vend bien* devient un *bon vendeur*. Dans ce syntagme, *bon* n'a pas son sens habituel (*un gros mangeur* mange beaucoup mais n'est pas nécessairement gros), on a donc un glissement sémantique. Ces mécanismes de transposition ont une extension plus large. Les noms d'agent en *-ant* ont les mêmes remarques (*un bon étudiant*, *un petit commerçant*). Les adjectifs s'emploient en quelque sorte au second degré. Il y a un esprit de concurrence, les suffixes se définissent les uns par rapport aux autres.

La distinction entre agent professionnel et auteur d'un acte se retrouve aussi dans les mots en *-ant*. *Représentant* (métier) peut être employé comme prédicat, mais *passant* ne se rapporte pas à un statut permanent, mais à un état

actuel, c'est donc faux de dire *il est passant*. La base de ces dérivés en *-eur* et *-ant* se forme aussi bien sur des verbes transitifs que intransitifs, on a donc des traits communs. *Diseur* (transitif), *parleur* (intransitif). Le référent se rapporte tantôt à des personnes tantôt à des objets, le plus souvent à des personnes, mais pas exclusivement. Un *distributeur* peut être une personne ou une chose. Dans cette fonction particulière de référence à objet, *-eur* se rapporte plutôt à un appareil et *-ant* à un produit (*tranquillisant, colorant*). C'est une différence notable et significative. Il n'y a donc pas de morphèmes tout à fait synonyme. Une différence précise de *-eur* et *-ant* se présente dans des doublets, on a parfois les deux dérivés : *exploiteur* et *exploitant*, l'un exploite abusivement son personnel, l'autre le fait normalement. Le français procure aussi *passeur* et *passant*, l'un fait passer (verbe transitif), l'autre est celui qui passe au sens intransitif. Dans les emplois adjectivaux, on a des différences nettes : *des yeux charmeurs* ou *des yeux charmants* (l'un charme activement, l'autre passivement ou naturellement). Le dérivé en *-eur* possède une connotation dynamique, il exprime un procès agentif, le dérivé en *-ant* relate simplement un procès objectif.

Le fonctionnement des noms d'agents en *-eur* a un écho dans les langues anciennes (grec, latin, sanscrit). Pour le grec, les mots en $-\tau\eta\rho$ se rapportent tantôt à des personnes, tantôt à des objets. Le suffixe s'ajoute directement à la racine $\beta\omicron\tau\eta\rho$ (*berger*, de $\beta\acute{o}\sigma\kappa\omega$), $\epsilon\rho\omicron\tau\eta\rho$ (*laboureur*), $\acute{\omicron}\pi\tau\eta\rho$ (*espion*). Dans le groupe des désignations d'objets figure par exemple $\zeta\omega\sigma\tau\eta\rho$ (*ceinture*) et $\kappa\rho\alpha\tau\eta\rho$ (*le vase à mélanger*). La coïncidence la plus remarquable entre les langues anciennes et modernes porte sur la distinction d'une personne vouée à une fonction et l'auteur d'un acte.

Quand on a le vocalisme η ($-\tau\eta\rho$), il se rapporte à un agent professionnel. D'un autre côté, on trouve le vocalisme ω ($-\tau\omega\rho$) qui se rapporte lui à l'auteur d'un acte.

Il y a des doublets significatifs :

- $\delta\omicron\tau\eta\rho$ (*donneur*, celui qui donne par fonction)
- $\delta\acute{\omega}\tau\omega\rho$ (*donateur*, celui qui a donné, fait un don).

En accord avec ces définitions, Homère emploie $\delta\omicron\tau\eta\rho$ pour les fonctionnaires chargés de donner du pain, c'est une fonction (Il. 19, 44), par contre $\delta\acute{\omega}\tau\omega\rho$ se dit du dieu Hermès qui a fait des largesses (Od. 8, 335).

Un autre cas tout à fait significatif est celui du verbe $\epsilon\mu\acute{\upsilon}\nu\omega$: *défendre, protéger*. $\epsilon\mu\nu\tau\eta\rho$ se rapporte aux défenses du cerf qui sont vouées à leur fonction par nature et $\epsilon\mu\acute{\upsilon}\nu\tau\omega\rho$ est un guerrier qui vient au secours de son compagnon.

On peut encore comparer $\eta\alpha\tau\eta\rho$ qui est le nom du médecin, celui qui a pour rôle de soigner et $\eta\acute{\alpha}\tau\omega\rho$ qui est un dieu qui a guéri, en tant que divinité, il a le pouvoir de soigner.

Le principe de cette opposition remonte peut-être à l'indo-européen commun, car le sanscrit védique propose déjà cette opposition où l'on trouve *dātar-* et *dātár*. On remarque qu'il n'y a pas d'opposition de quantité, ni de timbre car *e* et *o* aboutissent indifféremment à *a*, seule la place de l'accent distingue encore les deux types. De plus *dātar-* est suivi du génitif et *dātár-* de l'accusatif.

En latin, on remarque que des changements analogiques modifient complètement le système ancien. *-tor* a été généralisé et l'accent ne joue plus de rôle, il se règle en fonction de la structure phonique du mot. Si l'avant-dernière est longue, elle porte l'accent, sinon il remonte à l'antépénultième. L'accent ne fait plus de distinction entre les formes.

Sur la racine *donner*, il n'existe qu'une seule forme : *dātor* (tantôt l'agent professionnel, tantôt l'auteur d'un acte). Le complément se présente toujours au génitif, cf. Plaute, *Cistellaria*, 373 : *datores bellissimi negotiori* (les donneurs d'une très belle affaire).

4. L'élargissement

Le latin ramène deux types anciens à un seul. Seule la forme du féminin témoigne encore d'une ancienne alternance dans la forme du suffixe *-trĭx* (*genitor, genitrĭx; meretrĭx* : *la courtisane, la gagueuse; victrĭx*...).

Comment s'analyse *-trĭx* ? La désinence marque la fonction et le nombre, elle est au singulier *-s*. *-trĭx* se décompose donc en $< * -tr\acute{I}c-s$. Le \acute{I} est responsable du féminin et *-tr-* répond à *-tor*. *Regĭna* répond à *rex*. Le *-c-* est un élargissement : élément consonantique fixe sans alternance.

Ces noms d'agent existent aussi parfois sous la forme de composés avec une spécification dans le premier terme. Sur la racine *stā-*, on trouve un mot simple *sta-tor* (*sentinelle*), mais on trouve aussi des composés *anti-stes* (**qui se tient devant**, fonctionnaire qui est préposé à quelque chose dans le domaine religieux, officiant).

Dans *anti-stitem*, le *e* devient *i* dans une syllabe intérieure ouverte où une voyelle brève quelconque passe à *i* ou *u*, c'est l'apophonie. Dans une syllabe finale fermée, la voyelle ne se ferme pas jusqu'à *i*, mais s'arrête à *e*. La voyelle étymologique est *a*, *-stes* < **-stat-s* (le *t* est indiqué par les formes obliques, tout se simplifie par assimilation au profit de la sifflante et le *a* subit le changement normal). La racine comporte un élément additionnel, le *t* qui est un élargissement.

Cet élargissement facilite la flexion et prévient des contractions entre la voyelle *a* et le *e* de la désinence. Sans cet élément, il y aurait rencontre avec des contractions qui rendraient moins claires les oppositions de forme. Il a une valeur délimitative au plan du signifiant.

La notion d'agent s'attache au deuxième terme du composé. On a la preuve avec un fait comparable du grec. ὄρεστας ou ὄρεστας (*montagne*) < * ὄρεσ-σ-τᾶ-ς (nom. sg.) → celui qui habite dans les montagnes. On n'a pas d'élargissement. C'est un nom racine.

Les élargissements ne sont que peu nombreux, car le nombre des consonnes les limite. On trouve le *t*, *dh*, *k* et *s*. Le caractère additionnel de l'élargissement se manifeste dans les discordances d'une langue à une autre. Une langue est élargie et l'autre non.

gr. κηρυκ- : skr. *kāru-*, nom du poète; *kāruk-*, messenger

Il n'y a pas de contradiction ici, le poète est un personnage ambulant. Il apporte donc des nouvelles et est aussi un messenger. Il y a eu une spécialisation du sens.

L'élargissement *k* pose un problème au niveau de la reconstruction des consonnes vélares en indo-européen.

lat. *senex* : skr. *sana-ka-*

L'élargissement *k* caractérise en propre la forme du sujet, il ne s'étend pas à l'ensemble du paradigme. Pour le sanscrit, la consonne *k* est suivie de la voyelle thématique *a*.

Le mot de sens contraire admet aussi un élargissement plus ou moins comparable.

lat. *juvenis* et *juvencus* (*jeune taureau*) : skr. *juvaċa-* (avec un élargissement en Ć)

Ils ne sont pas différents, le français nous habitue à une certaine solidarité entre les deux (*sec - sèche*).

L'occlusive *k* dans certaines conditions connaît une palatalisation (dans *juvaċa*). Pour le *vieillard*, il n'y a pas eu palatalisation et pourtant les conditions sont les mêmes. Les comparatistes s'en tirent par la reconstruction de deux occlusives dorsales, l'une vélaire qui ne se palataliserait pas et une autre palatale qui se palataliserait ("ch"). On les distingue par un signe diacritique **k* et **ḳ* (pour la palatale).

U. Phonologie dans le domaine linguistique indo-européen

1. Les consonnes

La méthode comparative établit de façon évidente des consonnes sourdes : la labiale *p*, la dentale *t*, une ou deux dorsales selon les critères : la dorsale palatale *k* et la vélaire *k*, et une labio-vélaire *kʷ*.

Les indo-européanistes ne sont pas unanimes quant à l'existence d'une seule ou de deux consonnes dorsales. Les langues occidentales (grec, latin, germanique, celtique) ne connaissent qu'une seule unité. L'opposition de deux points d'articulation concerne plutôt le domaine oriental : l'indo-iranien et le balto-slave. Le phonème le plus important répond *k* en grec et en latin vis-à-vis de "ch" en indo-iranien.

lat. *centum* : skr. Ćtam

lat. *cr̥d̥ć* : skr. Ćaddha- (*avoir confiance* ou *la confiance*)

C'est le correspondant le plus fréquent qui se vérifie souvent. Il y a aussi de temps en temps des rapprochements entre les formes en *k* dans les deux domaines de la famille indo-européenne (latin et sanscrit)

lat. *cr̥uor* (*sang* en poésie) : skr. *kravis-*

Il n'y a pas de conditionnement particulier, l'environnement phonique ne pourrait pas rendre compte de deux évolutions différentes.

Dans le premier cas, la palatale peut donner un Ć dans le deuxième, la vélaire peut donner un *k*.

A cette série de sourdes simples s'oppose la série de sonores simples : (b) (car les exemples sont rares), d, g, g^w (ici aussi on émet une réserve quant à l'existence des deux dorsales).

Une troisième série se dégage des rapprochements, les sonores aspirées : bh, dh, gh, gh, g^wh. Curieusement, il manque les sourdes aspirées, sauf en sanscrit.

Il existe aussi une (au moins) fricative, c'est la sifflante *s*, mais sans contrepartie sonore. Le *z* n'est qu'une variante conditionnée du *s* devant consonne sonore, il n'y a pas deux unités distinctives.

s joue un rôle important, il apparaît tantôt dans des positions diverses : initiale, intérieure (voy. + voy., cons. + cons., cons. + voy.), finale, et tantôt il joue un rôle dans le radical, le suffixe ou la désinence.

Ici où là, *s* subit des changements. En grec, un ancien *s* initial s'affaiblit en simple souffle. Le latin et le sanscrit conserve le *s* devant voyelle. A l'intérieur, le latin connaît le rhotacisme entre deux voyelles.

On admet aussi pour la langue mère indo-européenne plusieurs variations de consonnes laryngales (produites au niveau de la glotte). L'existence de ces consonnes est sûre mais l'articulation n'est pas connaissable (on les note ainsi : h₁, h₂, h₃). C'est un domaine difficile des études indo-européennes.

Il y a aussi des semi-voyelles. Ce sont des phonèmes de statut mixte réalisable selon l'environnement tantôt en voyelles tantôt en consonnes.

Il y a *y* (avec pour variante le *i*). Un mot comme *hier* se prononce aussi *hi-er* [i-èr]. Par exemple, de la racine *owis, le latin conserve *ovis* intact, le sanscrit a *avis* et le grec a ο^ες. Le français *ouailles* continue indirectement ce nom. Les *moutons* jouaient un rôle important chez les indo-européens.

Dans le dérivé adjectif de *mouton*, il y a l'addition d'un *o*, ce qui donne *owy-o-s*, devant ce *o*, le phonème se réalise automatiquement sous la forme consonantique. Le sanscrit possède *avyas*.

Les autres semi-voyelles sont : *w / u*; *r / r*; *l / l*; *m / m*; *n / n*. Dans les langues historiques les nasales vocaliques évoluent en des unités vocaliques, par exemple en *α* pour le grec.

Exemple : *n^hóm̥n donne en latin *nóm̥en*, en grec ὄνομα et en sanscrit *nāma* (pour le *Ć*, il n'y a pas d'accord complet entre les langues, ce qui marque une incertitude, les limites de la méthode comparative).

2. Les voyelles

On a les 6 réalisations vocaliques de précédemment et les voyelles pures : *e - o - a*.

Le *a* a un statut un peu particulier. Seul *e* et *o* jouent un rôle dans des catégories grammaticales, dans des alternances. Par exemple, gr. λῆγ-ω / λόγος; lat. teg-Ć / tog-a. C'est un héritage de l'indo-européen qui est important dans le fonctionnement de la langue.

a ne joue aucun rôle dans la grammaire. Dans le sanscrit, on trouve beaucoup de *a* qui remontent très souvent *a e* et *o* en latin et en grec. Son origine n'est pas toujours un *a* en indo-européen.

* yag-, <i>sacrifier, rendre culte</i>	→ skr. jag-, gr. ἵαος
* mad-, <i>être humide, ivre</i>	→ lat. mado, skr. madati, gr. μαδάω = <i>être mouillé</i>
* ghans-, <i>oie</i>	→ lat. (h)anser

V. Le vocabulaire

1. La famille, unité de base de la société

A travers le lexique indo-européen s'offrent les caractéristiques générales d'une civilisation matérielle, mais surtout d'une culture, d'une société, d'où l'intérêt d'un système lexical, mais aussi de concepts et de réalités.

L'unité de base de la société, la *famille*, a pour dénomination un nom *dem- ou *dom-o-. Le *o* est un suffixe de dérivation. L'addition de *o* entraîne l'apophonie. La notion sociale du terme se conserve particulièrement bien en

latin avec *domus* (féminin). Les dictionnaires donnent pour traduction : *maison* (mais de la famille avant tout et non pas la construction).

Une vieille prière de Caton, *de Agricultura*, § 141 : "Mais père, je te prie et te demande d'être bienveillant et propice à moi-même et à notre maison (*domo*) et à nos esclaves (*familiaequae nostri*)."

Au point de vue formel, le *domo* de ce texte se caractérise par sa désinence. Le latin classique a plutôt *domui* au datif singulier, *domi* existe aussi mais comme locatif. Cette langue atteste *domo* de la 2ème déclinaison. C'est un archaïsme en plein accord avec l'indo-européen.

Selon Meillet, l'attraction du mot dans les thèmes en *u* est une conséquence de son genre grammatical, en effet les féminins (à part les noms d'arbres) sont peu nombreux dans la 2ème déclinaison, on les met donc dans la 4ème.

Le nom du *maître* de la maison se constitue sur *domus* avec le suffixe *-nus* (anciennement *-no*). *Dominus* se base sur *domonus* (car *tribus* fait *tribunus*) et non pas sur *domunus*. Il témoigne du sens social de *domus*, chef de la famille et non pas de la construction.

Domesticus témoigne aussi souvent de ce sens social de la maison. Dans Tite-Live 2, 20, 1 : "*domestica gloria*" (*gloire de la famille*).

Pour la construction matérielle, on a *aedes* qui donne *aedificare*. Mais *domus* se réfère aussi parfois à la construction. En grec δόμος désigne presque toujours la maison matérielle. Les tragiques connaissent δόμος au sens de famille.

Les indo-européens avaient un mot de forme *dem- ou *domo- (avec alternance vocalique et thématization) pour la désignation de la *maison* au sens de *famille*, comme unité sociale, mais par suite aussi pour la réalité matérielle, notamment dans le représentant grec δόμος de même que dans celui du sanscrit *dāmas*. Dans le *Rigveda*, *dāmas* s'emploie le plus souvent au locatif et signifie *dans la maison*. La signification sociale de *maison-famille* n'apparaît qu'exceptionnellement, comme par exemple dans l'hymne 3, 6, 3, une prière à Agni (évoque le feu qui brille dans la maison) : "Le ciel et la terre, dit le poète, s'établissent comme sacrifice pour la maison."

Au témoignage du terme simple, le grec et le sanscrit ajoutent un composé très important, qui manifeste clairement la notion sociale du terme. Il s'agit pour le grec de δεσπότης. Le premier élément repose sur *dem-s, avec probablement une marque de génitif (s), car on a une relation d'appartenance entre le déterminé et le déterminant, et ποτ- contient l'idée de *pouvoir*, ainsi δεσπότης signifie le *maître de maison*. Le sanscrit y répond à peu près avec *dam-pati-* (la première partie du composé n'est pas fléchie). La correspondance entre le grec et le sanscrit garantit l'antiquité du composé. C'est une formule qui remonte très certainement à l'indo-européen commun.

Si δεσπότης ne se rencontre pas chez Homère, c'est que sa configuration (-υ-) ne convient pas au mètre dactylique. D'ailleurs le féminin correspondant δέσποινυα figure déjà dans *l'Odyssée*.

Les termes grecs et sanscrits connaissent une évolution parallèle. Du sens de *maître de maison*, le composé devient par extension le nom du *maître* en général. Le *dam-pati-* du sanscrit se présente souvent au duel, au sens de *maître et maîtresse de maison*. Mais plus tard, quand le mot désigne le *maître en général*, le mot s'applique à deux maîtres en parlant de dieux jumeaux, les Aṣvin.

Quant à δεσπότης du grec, le terme se spécialise dans la langue politique (notre *despote* du français est un emprunt). Cela devient un *maître absolu* et par voie de conséquence, le grec du nouveau testament recaractérise le mot dans le sens de *maître de maison* à l'aide de οἶκος, qui donne οἶκο-δεσπότης. Au fond, cette formation d'un surcomposé [composé dont un composant est déjà une forme composée] témoigne indirectement de l'évolution du sens de δεσπότης. Si le sens original était resté, on n'aurait pas eu besoin de ce surcomposé.

2. La notion de clan

Une unité sociale plus large que *dem-, *domo- se traduit dans des termes issus d'une racine *weik- (degré *e*), woik- (degré *o*), wik- (degré *zéro*). Des faits les plus archaïques se dégagent la notion de *clan* ou de *grande famille*. Ainsi un composé homérique signifie *aux trois clans* en parlant des Doriens : τριχά-ἰκεις, (Od. XIX, 177), avec -ἰκεις, degré zéro de la racine (*wik-). Sur la même variante repose l'avestique (iranien ancien, textes religieux) viČ, qui peut être traduit par *clan*, avec le composé viČpaiti- (~ skr. *pati-*), *chef de clan*. L'autre dialecte iranien ancien, celui que l'on appelle le vieux perse, a la forme viθ-, le thêta notant une spirante interdente sourde, comme *think* en anglais. Le viθ dans les inscriptions de Darius se rapporte à la *famille*, et plus particulièrement à la *famille royale*. On lit dans l'inscription de Darius à Persépolis : "Kauramasda me" (*protège-moi et ma maison*) (viθam à l'accusatif).

Le terme existe aussi en sanscrit : *viĀ*, qui se réfère à des *groupements humains* ou à des *hordes de divinités*, les Maruts, des compagnons d'Indra. Le terme implique la sédentarité. À côté de *viĀ* existe aussi le composé *viĀpati-*, le *maître de grande famille*.

Le développement d'un sens local de ce *weik-, woik-, wik- s'observe surtout dans les témoins occidentaux. Hormis la survivance du sens social dans *τριχῶ ἱκες*, le grec atteste une forme *(ῥ)οικος* pour désigner *la résidence de la famille, le lieu où l'on habite*. Le terme est bien présent dans les quasi adverbes *οἶκος* (*à la maison*) et *οἶκος* (*à la maison, avec mouvement*). La notion de construction matérielle ressort d'un composé comme *οἶκος-δῶμος*, qui désigne *l'architecte*. Dans l'Italie ancienne existe un correspondant exact du grec *(ῥ)οικος* : *vīcds* (le *Īlong* remonte à une ancienne diphtongue *oi*).

Vīcds désigne un ensemble d'habitations, un quartier, voire aussi une rue. Le mot apparaît déjà chez Plaute, *mercator*, 665 : *in vicis omnibus*. Parfois, la littérature nous garde le nom d'une rue : Pl., *Curculio*, 482 : *vicus hiscus*, la rue des étrusques. Conformément à son sens administratif et social, le quartier avait son *chef*, appelé *magister vīcī*, responsable du culte des *lares compitales*, les Lares du carrefour. Mais cette institution, connue sous Auguste, n'a rien à voir avec l'ancienne fonction de chef de clan. *Vīcds* n'a plus le sens de *clan*, mais de *quartier*, une notion administrative. L'ancien nom du *chef de clan*, en latin, était probablement le *vīcīnus*. C'est le nom du voisin, donc l'habitant du même quartier. De même que *dominus* est le *chef de la maison*, le *vīcīnus* est le *chef de clan*.

À la campagne, *vīcds* s'applique à un bourg, à un village, et s'oppose alors à *urbs* ou à *oppidum*. À la campagne se rencontrent aussi des fermes et des exploitations agricoles. Or, le nom de la *ferme* dérive de la même racine *weik- à l'aide d'un suffixe en *l* : *weiks-la > *villa*. La ferme se compose de plusieurs bâtiments mais c'est une sorte de subdivision du *vīcds*. Le *vīcds* englobe plusieurs fermes. Le rapport entre les deux termes s'exprime dans un texte de l'historien Tite-Live, II, 62, 4 : dans un conflit avec les Romains, en 465 av., les Sabins se mobilisèrent à la suite de l'incendie de leurs habitations : *incendia non solum villarum sed etiam vicorum*. Le texte parle de l'incendie non seulement de leurs fermes (*villarum*), mais aussi de leurs villages (*vicorum*). Comme l'enseigne le *de Agricultura* du vieux Caton, le propriétaire d'une *villa* s'identifie avec la *maître de maison, dominus*, tandis que l'exploitant du domaine agricole s'appelle le *vilicus* (*fermier, intendant*). Ce dernier mot est formé à l'aide du suffixe *-icus*, un morphème qui marque habituellement l'appartenance et qui forme généralement des adjectifs. À titre parallèle, voici le nom du *peuple, populus*, et l'adjectif dérivé *poplicus* (avec syncope du *u*, on a *publicus* dans la littérature latine), tel qu'on le trouve dans le *Senatus Consulte des Bacchanales* de 186 av. Autre exemple dans le groupe des ethnies, l'adjectif *punicus* dérivé de *Poeni, les Carthaginois*.

Encore plus à l'ouest, dans le domaine du germanique, à défaut de correspondants pour *villa* et *vilicus*, le gotique a un écho de *vīcds* : *weihs*. Le mot s'oppose à *baurgs* (*la ville*, cf. *-burg* en allemand) et *haims* (*le gros village*). L'importance de ces termes se mesure par leur large représentation dans le domaine des langues indo-européennes, notamment en slave, où l'on trouve une forme *vīsī* (sur la racine *wik-).

3. La notion de tout

Ce qui est intéressant dans le cas du vieux slave, c'est l'existence d'un homonyme, sous la forme d'un pronom-adjectif, qui a le sens de *tout*. Cette concordance formelle pose un problème étymologique intéressant, car une situation comparable se retrouve en sanscrit, où *viĀ* (*le clan*) coexiste avec *viĀva* (*tout*). Le hasard est difficilement imaginable. D'autant plus qu'en latin, on a également une situation parallèle avec *totus* (*tout*), qui rappelle de près le nom d'un groupement humain. Dans une langue italique voisine, en osque dans un premier temps, on trouve la forme *toutā-*, et en ombrien dans un deuxième temps, le terme *tota-*, que l'on traduit par *civitas* (communauté d'une ville). Il semble donc que la relation de l'unité à la totalité ait été conçue d'après le rapport de l'individu au groupe. Mais la relation entre le latin *totus* et l'osque *toutā* n'est pas exacte : en latin, normalement, à la diphtongue *ou* de l'osque répond non pas un *Ālong* mais un *d'long* (osque *lúvkis / loukis* : lat. *Ldcius*). Malgré la difficulté formelle, à savoir cet écart au niveau du vocalisme, le rapprochement demeure séduisant, car les notions de totalité et de communauté présentent des relations certaines. Pour preuve, l'expression de *tota civitas* utilisée par C. Quadrigarius.

Il est également significatif que *les Allemands* signifie *tous les hommes* (*alle + man*). Au Moyen Âge, le terme *Alaman(n)i* ou *Aleman(n)i* désignait une confédération des peuples du sud de la Germanie. À une ère géographique et linguistique un peu plus éloignée appartiennent les Teutons, désignés par le terme *Teutōnī*. Ce nom repose sur *teutā- qui signifie *peuple, état*. L'osque *touta-* remonte aussi à cette étymologie. Les Teutons résident d'abord dans le Jütland (ou Jylland) (Danemark actuel) et du côté de l'embouchure de l'Elbe. Mais à la fin

du II^{ème} av., ces hordes descendent vers le sud en compagnie des Cimbres (*Cimbri*) et atteignent la Gaule, menaçant ainsi l'empire romain, d'où l'intervention de Marius en 105 av.

Un autre dérivé de *touta- donne l'adjectif *deutsch* < *diutisc* en v. h. a. Ce terme s'applique d'abord à la langue et signifie *du peuple, populaire*. Leur langue maternelle donne donc une image vulgaire vis-à-vis de la langue cultivée, à savoir le latin.

Le dernier témoin dont nous disposons est une forme du gotique dans la traduction de la Bible au IV^{ème} siècle : *teutā donne régulièrement Þiuda (Þ est une spirante interdente sourde, l'équivalent du *th* anglais), mot féminin qui désigne *le peuple* (= ἄθροισμα en grec). On a donc affaire ici à une dénomination bien représentée en Europe et même au-delà.

En effet, un correspondant se présente encore dans le hittite. Or, en hittite, le sens se comprend dans le contexte militaire. Il s'agit non plus du nom du peuple mais de l'armée. C'est le mot *tuzzi*. Pourtant il n'y a pas d'incompatibilité des sens. *Tuzzi* désigne en fait le peuple en armes.

On trouve des parallèles dans d'autres langues. Le latin, pour désigner le *peuple*, emploie le terme *populus*. Or, ce terme a peut-être été aussi un nom de l'armée, mais à l'époque pré littéraire. Cette hypothèse se fonde sur le sens du verbe *populare* ou *populari*, deux formes très anciennes, qui signifient *dévaster, ravager, piller*, c'est-à-dire *envahir avec une armée, se comporter comme une armée*. Il est difficile en effet de séparer *populare* de *populus*. Ces formes suggèrent très fortement une parenté. Mais le sens du verbe suppose alors pour *populus* le sens précis de *peuple en armes*. C'est parfaitement imaginable du point de vue typologique. L'allemand ne se comporte pas autrement. Cette langue a une forme *Heer*, d'où dérive le verbe *verheeren*, qui signifie également *dévaster, piller*.

Latin et allemand présentent donc des phénomènes tout à fait analogues. Mais à une date historique, le substantif désigne toujours une communauté humaine dont les contours peuvent être imprécis, comme chez Plaute, où l'esclave du *Pseudolus* philosophe sur les moeurs de son temps : "L'engeance des malfaiteurs fait du tort à tout le monde (*omni populo male fecit*)." L'expression *à tout le monde* est traduite par *omni populo*. Il faut donc entendre : "Le hors-la-loi fait du tort à tout un chacun." *Populo* n'est pas une entité bien précise.

Dans un sens mieux défini, le terme se rapporte à une entité politique investie d'un pouvoir législatif. En effet, l'ensemble des décisions émanent du peuple et du Sénat : cf. *Senatus populusque Romanus*. Par ailleurs, le peuple exerce des fonctions judiciaires, et les préteurs tiennent compte de son avis. Mais le terme traduit surtout une fonction sociale que Cicéron définit bien dans son *De Republica* (I, 25) : "Un peuple n'est pas tout rassemblement d'hommes groupés en troupeau n'importe comment, mais..."

4. Le mot *populus*

Qu'en est-il de l'histoire de l'étymologie de *populus* ? Le mot est italique : il se retrouve dans les dialectes voisins.

- En ombrien (entre le cours supérieur du Tibre et les Apennins du nord de l'Italie), on trouve la forme *poplom* (acc. sg.), comme le latin *populus*, dans une inscription de 189 av. (CIL I², 614).

- L'étrusque entre lui aussi en ligne de compte. Certes ce n'est pas une langue de la famille indo-européenne, mais de l'Italie ancienne et qui a été influente par les emprunts que d'autres langues lui ont faits. L'étrusque présente donc des formes telles que *pupluna* ou encore *Populŋia* (centre industriel très important). Ces données invitent à considérer les formes de l'ombrien et du latin comme des emprunts à l'étrusque. D'autant plus que l'historien Tite-Live emploie le terme *populus* pour parler des douze cités de la confédération étrusque, ce qui est donc un mot étranger !

Au substantif s'associe un adjectif signifiant *du peuple* : *populus*. Cet adjectif pose un problème linguistique. Comment dit-on *qui appartient au peuple* ? *Publicus*. Cet adjectif est déjà utilisé par Cicéron dans sa définition avec *Res Publica*. La formation à l'aide du suffixe *-icus* s'inscrit dans un ensemble. Le latin possède en effet un petit groupe d'adjectifs d'appartenance caractérisés par le suffixe *-icus*. Dans le même rapport que *publicus*, on trouve *civis* - *civicus*... Du terme osque *teutā- dérive un adjectif en *-icus, túvtiks*, qui se latinise en *túvticus*. C'est un épithète pour le magistrat suprême des Osques, que l'on appelle *medix túvticus*. Donc la formation de *publicus* est une formation tout à fait normale, notamment dans le vocabulaire politique.

La difficulté se situe plutôt dans la forme de la base *publ-*, alors que le substantif *pub(u)l-* correspondant à un *ō* bref. A vrai dire, la forme attendue, régulière, à savoir *poplicus*, existe, dans la fameuse inscription de 186 av. concernant l'interdiction du Sénat de célébrer les bacchanales. On y trouve l'ablatif singulier *poplicŋd*.

Comment s'explique alors la variante la plus usuelle *publicus* ? Une explication habile consiste à la rapprocher du mot *pubŋs* (*la jeunesse*). En dépit des apparences, la jeunesse jouait à Rome un rôle politique. Dans les

assemblées du peuple, la jeunesse joue un rôle représentatif. En témoigne le *Pseudolus* de Plaute (v. 126), où le récitant dit qu'il annonce quelque chose à tout le monde "omni poplo pube praesenti" (*la jeunesse étant présente*). Donc la notion de peuple et la notion de jeunesse ici se côtoient. Cela trouve confirmation aussi dans un témoignage du grammairien Festus, qui dit que *pŕbŕs* peut s'employer au sens de *peuple*. Quand on dit *en présence de la jeunesse*, on veut dire *en présence du peuple* (il s'agit d'une figure de style, qui prend une partie pour désigner le tout). Il y aurait donc une sorte de contamination entre *pŕbŕs* et *populus*, d'où la formation adjectivale de *pŕbŕlicus*.

Une autre voie semble possible. En dehors du cas de *populus - pŕbŕlicus*, le rapport entre un *ŕ bref* et un *d' long* se rencontre dans le couple *hŕmo - hŕmanus*, notion importante à l'époque de Cicéron (*humanitas* : idéal de vie harmonieuse). Dans une perspective large comparative, ce rapport entre une voyelle brève d'un terme de base et une voyelle longue dans un terme dérivé s'observe régulièrement en indo-iranien : skr. : *dharmā-* (*la loi religieuse*)

De ce *dharmā*, dérive un adjectif en *-ika*, le correspondant exact du *-icus* latin, à savoir *dhārmika*, qui comporte un *ā long*. Cet accroissement est appelé *vrddhi*. Il y a peut-être là une explication possible du degré long de *hŕmanus* et de *pŕbŕlicus*. Mais le latin n'en fait pas un système. Il semble que les concrétisations de ce phénomène courant de l'indo-iranien ne soient en latin plus que des vestiges.

A la notion de *populus* s'associe la notion de *pŕŕbs* ou *pŕŕbŕs* (*la plèbe*), association concrétisée par l'expression *populus pŕŕbsque* (Cicéron, *Pro Murena* I, 1). Ces notions sont voisines, mais pas équivalentes à cause de l'économie linguistique qui n'aime pas les mots synonymes.

Qu'est-ce que la plèbe ? C'est un ordre. La société romaine compte en effet trois ordres :

- l'ordre des sénateurs (sénatorial),
- l'ordre des chevaliers (équestre)
- et l'ordre de la plèbe.

La plèbe n'est pas exactement une classe sociale. Mais il est vrai, dans les premiers temps de la République, des luttes s'élèvent entre des ordres supérieurs et la plèbe, à savoir entre les Patriciens et les Plébéiens. Il y a indubitablement entre ces deux groupes une différence de statut économique : les Plébéiens sont souvent pauvres, mais libres néanmoins. Ce sont les paysans, les artisans et les commerçants. Comme pour *populus*, il y a des emplois de *pŕŕbs* aux contours mal définis, où la plèbe correspond à *la foule*, à *la masse populaire*, qui oriente vers l'étymologie : *pŕŕbs* dérive de la même racine verbale que *pŕŕre*, *implŕre* (= remplir). A cette même racine appartient le mot grec $\pi\lambda\zeta\theta\omicron\varsigma$, qui signifie *la foule*.

5. La societas

Dans le contexte du vocabulaire culturel et social, l'expression de la notion de société, *societas*, repose sur *socius*, *ii*, *m* et le suffixe *-tas* qui est un suffixe vivant et productif (suffixe abstrait). Le terme jouit d'une bonne représentation (terme latin et italique) notamment en falisque (Faléries, 40 km au nord de Rome).

Dans une inscription très archaïque de 600 av. d'un texte qui court tout autour d'un vase, le féminin *socia* apparaît dans un sens affectif. Dans ce texte, il s'agit d'une amie qui reçoit un cadeau de son ami. Il se nomme lui-même et s'appelle *Pravios* : "Praviosurnam : sociaipordeokarai"

- Il n'y a pas de séparation entre les mots, sauf les : qui séparent en fait le titre du reste de la phrase.
- *Sociai* est un datif, ainsi que *karai* accordé avec *sociai*.
- *Pordeo* est un verbe composé : *por* + *ded* = *obtulit*.
- Il est à noter que *karai* recourt au *k* devant *a* et *consonne*, et *c* devant les voyelles antérieures *i* et *e* (*sociai*), c'est donc une inscription très intéressante puisqu'elle laisse apparaître deux oppositions très nettes en une seule ligne.

Pour illustrer et compléter ceci, la doyenne des inscriptions romaines (la Pierre Noire) comporte *kalatorem* (*k* devant *a*). Le *q* lui s'écrivait devant les voyelles d'arrière *o* et *u*, *pequnia* (pour *pecunia*).

On obtient donc la traduction que voici : "Pravios a offert l'urne à sa chère amie."

Le falisque est très proche du latin, on pourrait même parler d'un groupe italo-falisque. Cette notion se retrouve dans l'équivalent sanscrit qui possède un terme voisin de forme voisine et de sens très proche, skr. *sákhi-* : *le compagnon*. Il y a aussi une idée affective dans ce mot (*compagnon familial, ami*).

Quelle en est l'étymologie ? Le substantif s'apparente à un verbe qui existe aussi en latin et en sanscrit. C'est, pour le latin, *sequ-*, avec la possibilité d'une alternance vocalique, le *e* coexiste avec *o* qui caractérise le dérivé nominal **sok^w-y-o*. Le latin se distingue très peu du sanscrit. Seule la voyelle thématique (*o* final) caractérise le représentant latin. Il y a simplification de *k^w* devant *y* qui passe à une vélaire simple devant toute consonne.

Latin *secta* : *mouvement, ligne que l'on suit, doctrine à laquelle on adhère*, *k^w* se simplifie devant le *t*. Il y a pour le mot *secte* une étymologie concurrente avec *sectus* (*coupé, séparé*). Mais d'après les sens anciens le rapport doit être fait avec *sequor*.

On trouve d'autres représentants encore du terme en question dans d'autres langues. Le germanique apporte aussi son témoignage. En germanique septentrional, c'est-à-dire en vieux scandinave qui possède une très belle littérature depuis que la Pléiade en a édité une traduction française, on trouve : v. scand. *seggr*, et l'accusatif *segg*. C'est une forme à première vue éloignée, mais on retrouve le *s* et la consonne occlusive dorsale sonore. Il y a le *e* vis-à-vis du *o* de *socius*, normalement un *o* ancien passe à *a* en germanique (cf. *octo* qui devient *acht* en allemand).

Mais le *a* subit l'Umlaut, qui est une assimilation à distance, par la présence d'un *yod* à la deuxième syllabe, **sok^wyo*s, son effet est d'altérer le timbre de la voyelle précédente. (cf. *Gasti* → *Gästi* → *Gäste* (avec un affaiblissement). En germanique, le *s* se sonorise et se rhotacise, *z* devient *r*, comme en latin où cela se limite à la position intervocalique.

Après tous ces éclaircissements, *seggr* devient compatible avec le latin *socius*. Il signifie *homme, héros*, mais dans des contextes particuliers, c'est plutôt le *co-héros*, relation particulière avec un autre homme. C'est souvent un *compagnon*.

Voici un exemple d'emploi dans un texte de caractère mythologique dans le *discours de Skirnir*. Dans ce poème, le dieu Freyr, monte sur le trône d'Odinn (sorte de Jupiter scandinave). De là-haut, il contemple le monde. En regardant vers les Géants, il aperçoit la belle Gerd. Il se confie à son serviteur Skirnir. "Comment te dirai-je mon grand tourment, jeune compagnon, c'est que le rayon des Elfes (= *soleil*) luit tous les jours sans sourire à mes ardents désirs." Ton désir je ne le crois pas si grand, homme (*seggr*), comme auparavant nous nous faisons confiance, tu peux tout me dire.

Dans le vieil anglais, on retrouve le même mot : v. angl. *secg* : *homme* (de confiance).

Il y a une idée de réciprocité, dans le *socius* latin, quand dans la phrase il fait écho à un autre *socius* : *socius socium*. Ce parallèle se retrouve dans le sanscrit qui présente lui aussi deux fois le mot dans la phrase.

Pour le latin, nous avons le fragment du poète comique Caecilius Statius, II^{ème} av. (~225-168), période archaïque : *cum sibi alius socius socium sauciat* : c'est une vraie troupe de gladiateurs où l'associé blesse son propre associé.

Voici un exemple dans le sanscrit, plus exactement dans le sanscrit des Védas, dans un hymne à Agni : "Le père accomplit le sacrifice pour son fils, l'ami pour son ami et le compagnon pour le compagnon qu'il s'est choisi." Dans un autre texte aussi où l'on demande la bienveillance à Agni : "Sois bien intentionné pour nous, Agni, quand nous t'approchons, sois un bon associé, comme les parents pour leur fils."

Dans le monde du travail, les membres d'une équipe s'appellent aussi du nom de *socius*. Le sens est ici plus institutionnel. On en trouve une illustration dans le *de Agricultura* de Caton, § 144 : Le paysan récolte des olives et il a besoin de beaucoup de bras, d'une équipe d'ouvriers. Le risque c'est que tous les paysans cueillent les olives au même moment. Les ouvriers pensent à leur paye et à celui qui paye le mieux, ainsi parfois ils changent de patron au dernier moment. Le fermier se protège contre ces éventuelles défections avec une sorte de contrat, car on prêtait serment (la parole donnée est sacrée). "Que l'entrepreneur fournissent autant de ramasseur qu'il en faudra, qu'aucun n'aille voir ailleurs, à moins qu'il trouve un remplaçant. Pour que personne n'agisse à l'encontre de ce principe et si quelqu'un veut travailler, que les hommes le jurent : *jurent omnes socii*."

Ils sont liés vis-à-vis de l'entrepreneur et entre eux aussi, un homme doit être remplacé par un autre. La parole donnée s'appelle la *fides* (*loyauté*). C'est pourquoi la *societas* est parfois qualifiée de *sancta*, comme la loi aussi. Cela exprime l'idée d'inviolabilité, parfois dans le mal aussi. Dans l'évocation de l'offense de Catilina, *societas* apparaît pour les liens entre les conjurés.

Dans le *de Officiis* 1, 26, Cicéron cite un fragment d'Ennius au sujet de l'inviolabilité de la *societas* : "Il n'y a pas de *sancta societas* lorsqu'il s'agit de régner, la course au pouvoir est si prenante, que l'on oublie parfois la loi : *nulla sancta societas nec fides regni est.*"

On a aussi une concurrence entre *socius* et les termes qui impliquent la réciprocité. Par exemple, *consors* (*cum-*), *conjux* (surtout une appellation attribuée à la femme). *Consors* peut désigner le *cohéritier* (enfants qui héritent ensemble du patrimoine), les enfants sont en quelque sorte *socii*, ils s'occupent ensemble de l'héritage.

De là naît l'idée d'une société au sens politique. Cicéron joue un grand rôle dans la formation de ce sens, *de Off.* 1, 50 : "Quels sont les principes naturels de la communauté sociale entre les hommes ? Il faut voir ce qu'il en était tout au début, l'enseignement et l'étude (*vinculum est ratio et studium*) associent les hommes entre eux et les unissent dans une sorte de société naturelle."

Il y a beaucoup de termes réciproques *docendo / discendo*, aussi l'idée de *communiquer, communicando*. *Socius* au I^{er} av. s'emploie aussi comme adjectif, ce qui est assez remarquable. Cela se conçoit à partir d'emplois comme apposition avec une réinterprétation et un réemploi du mot comme adjectif (cf. en français *allié* et *un peuple allié*). Il faut faire une distinction entre deux groupes de peuples liés à Rome : les Latins et ceux un peu plus éloignés : les *socii*. Les deux sont bien distingués dans les Bacchanales : "tous les citoyens romains et aussi les non latins et à quiconque des alliés (*socium (= sociorum) quisquam*)."

W. Lexique (les mots entre [] sont tirés de Georges Mounin, *dictionnaire de la linguistique*, PUF, 1974)

- *adstrat* : élément étranger qui marque une autre langue de ses interférences
- *allomorphes* : se dit des différentes formes qui représentent le même morphème réalisé dans des contextes différents
- *analogie* : tendance à refaire les formes d'après des modèles
- *anaptyxe* (ou *voyelle d'appui* ou *voyelle anaptyctique*) : phonème supplémentaire, dit parfois aussi euphonique, provoqué par l'alignement, par analogie, d'une forme de syllabe rare dans une langue
- *anomal* : désigne un énoncé grammaticalement correct, pour lequel on ne peut fournir aucune interprétation sémantique à l'aide de critères linguistiques et dans le cadre du code de la langue ordinaire
- *aphérèse* : chute d'un ou plusieurs phonèmes à l'initiale
- *apocope* : chute à la finale d'un mot d'un ou plusieurs phonèmes
- *articulation, mode d'* : façon de mettre en oeuvre les organes de la phonation, décrit le traitement de la colonne d'air
- *articulation, point d'* : décrit les endroits des organismes qui sont concernés par la production du son
- *assimilation* : lorsqu'un phonème adopte un ou plusieurs des traits articulatoires d'un phonème contigu
- *assimilation progressive* : le son assimilateur précède le son assimilé
- *assimilation régressive* : cas inverse du précédent
- *base* : partie syntagmatique qui produit des suites représentées par l'indicateur syntagmatique (sert à marquer les rapports de certaines unités avec les autres éléments de l'énoncé), sur lesquelles s'appliquent les transformations
- *changement aveugle* : changement qui ne connaît pas d'exception
- *chronologie relative* : chronologie qui se rapporte à un autre élément pris comme point de comparaison ou point de départ
- *classes* : ensemble des éléments susceptibles de commuter avec un élément donné dans un contexte donné
- *corrélation* : ensemble de deux séries (*pftk* série sourde, *bvdg* série sonore)
- *cunéiforme* : type d'écriture dont les caractères en forme de coins ou de clous diversement combinés correspondent aux empreintes de roseaux taillés que les scribes utilisaient sur des tablettes d'argile fraîche
- *dénominalif* : dérivé formé sur un substantif ou un adjectif
- *dérivé délocutif* : dérivé d'une locution
- *désinence* : c'est la caractéristique flexionnelle, c'est-à-dire l'élément variable de fin de mot qui distingue les différentes formes d'un paradigme nominal ou verbal en indiquant le cas, le genre, le nombre, la personne, la voix
- *déverbatif* : dérivé formé sur un verbe
- *diachronie* : étudie l'aspect évolutif de la langue
- *dissimilation* : phénomène par lequel deux phonèmes semblables figurant dans le même mot ont tendance à se différencier, l'un d'eux changeant son point d'articulation ou même disparaissant complètement
- *économie* : l'économie d'une langue est le résultat de l'application, à la fonction de communication, du principe du moindre effort
- *emprunt* : intégration à une langue d'un élément d'une langue étrangère
- *épenhèse* : méta-plasme qui consiste en l'apparition, à l'intérieur du mot, d'un phonème non étymologique, insertion d'une consonne dans un groupe
- *ergatif* : cas qui, quand il existe formellement dans une langue, marque l'agent des verbes transitifs
- *euphémisme* : adoucissement d'une expression jugée trop choquante
- *évolution* : ensemble des modifications subies entre deux moments de l'histoire
- *fréquence* : indice mathématique et statistique calculé à partir du nombre d'occurrences d'un élément dans un ensemble de textes
- *générique* : se dit d'un mot dont le sens englobe toute une catégorie d'êtres ou d'objets. *Oiseau* est un terme générique pour *corbeau*, *moineau*...
- *graphème* : unité graphique minimale entrant dans la composition de tout système d'écriture
- *hiératique* : écriture cursive égyptienne dérivée des hiéroglyphes monumentaux
- *hiéroglyphe* : chacun des signes du système d'écriture idéographique des anciens Egyptiens
- *hypercorrection graphique* : forme phonique ou graphie dans laquelle on restitue, par erreur, un élément qu'on croit disparu dans l'évolution de la langue
- *idéographique, écriture* : type d'écriture qui représente des significations à l'aide de dessins reconnaissables ou abstraits sans se référer à la forme phonique

- *idiome* : désigne le langage d'une communauté à laquelle ne correspond aucune structure politique, administrative ou nationale
- *implication* : relation logique entre deux propositions telle que l'une entraîne l'autre par une conséquence nécessaire
- *inchoatif* : lorsque l'action est envisagée soit dans son commencement, son début, soit, de façon plus lâche, dans son devenir
- *intégration* : un phonème qui entre dans les rapports proportionnels que constituent les corrélations est dit intégré
- *langue agglutinante* : lorsque les fonctions syntaxiques s'expliquent à l'aide d'affixes
- *langue flexionnelle* : lorsque le procédé met en oeuvre la variation d'une désinence ou la modification du radical
- *langue isolante* : lorsque les rapports entre les termes énoncés s'expliquent par leur positions successives
- *linguistique* : science du langage, c'est-à-dire étude objective, descriptive et explicative de la structure, du fonctionnement (linguistique synchronique) et de l'évolution dans le temps (linguistique diachronique) des langues naturelles humaines
- *métaphonie* : assimilation du timbre d'une voyelle à celui d'une voyelle voisine
- *métaplasme* : changement du signifiant phonétique
- *métathèse (ou interversion)* : interversion de phonèmes, contigus ou non
- *modèle* : représentation formelle (ou formalisée) soit d'une théorie, soit d'un phénomène linguistique donné
- *monème* : unité minimale de première articulation, dotée d'une forme et d'un sens
- *motivé* : dont le sens peut être déduit de ses composants
- *paires minimales* : deux signifiants qui sont des quasi-homonymes, c'est-à-dire qui ne se distinguent l'un de l'autre que par un seul de leurs phonèmes
- *neutralisation* : perte d'une opposition distinctive dans un contexte phonique déterminé
- *paradigmatique* : ensemble de formes en relation de substitution : je suis, j'étais, je serai
- *paradigme* : ensemble de termes en relation (déclinaisons, conjugaisons)
- *pictogramme* : type d'écriture qui représente des significations à l'aide de dessins figuratifs ou symboliques sans se référer à la forme phonique d'un énoncé
- *polysémie* : propriété qu'a un même signifiant de présenter plusieurs signifiés
- *rection* : lorsque la présence d'un monème grammatical est conditionnée par la présence d'un monème qui le précède et qui, généralement, appartient à une classe ou une catégorie différente
- *régime* : mot ou groupe de mots régis par un autre
- *signe* : objet, forme ou phénomène qui représente autre chose que lui-même
- *signifiant* : forme concrète, perceptible à l'oreille, qui renvoie à un concept, le signifié = la forme
- *signifié* : composante d'un signe saussurien à laquelle renvoie le signifiant, il s'agit d'un concept = le contenu
- *substrat* : de deux langues en contact, c'est la première ayant existé dans l'aire considérée
- *suffixe* : élément de formation qui s'ajoute à la fin d'une racine ou d'un radical
- *suffixation* : dérivation par des suffixes
- *superstrat* : éléments d'une langue parlée conjointement à une autre, qui ne s'est pas finalement imposée et n'a laissé dans cette autre que des témoignages
- *supplétisme* : mot qui complète le sens du mot principal
- *surcomposé* : composé dont un composant est déjà une forme composée
- *syllabogramme* : représentation d'une syllabe complète
- *synchronie* : se fonde sur l'observation des éléments d'une langue à un moment donné de son histoire, indépendamment de toute évolution dans le temps
- *syncope* : métaplasme par suppression (ou absorption) d'un phonème, d'une lettre ou d'une syllabe à l'intérieur d'un mot
- *syntagmatique* : groupe d'éléments dans la chaîne du discours
- *syntagme* : combinaison, sur la chaîne parlée, de deux ou plusieurs unités consécutives
- *tabou* : désigne l'interdiction d'un mot pour des raisons religieuses, sociales, culturelles ou autres; on l'évite par l'euphémisme
- *terminus antequem* : limite avant laquelle se trouve un point de repère
- *terminus postquem* : limite après laquelle se trouve un point de repère
- *trait progressif* : changement de point d'articulation qui est orienté de l'arrière vers l'avant
- *trait régressif* : changement de point d'articulation qui est orienté de l'avant vers l'arrière

X. Table des matières

A. Introduction	p. 2
B. Problème de la répartition entre la forme pleine <i>le</i> et <i>l'</i> de l'article	p. 3
C. Les signes	p. 3
1. Introduction	p. 3
2. L'antiquité	p. 4
3. La Mésopotamie	p. 4
D. L'alphabet grec	p. 5
E. Le problème de l'orthographe	p. 6
F. Evolution d'un changement conditionné	p. 8
1. Dépendant de l'environnement	p. 8
2. Chronologie du changement et types de changement	p. 8
G. Evolution d'un changement non conditionné	p. 9
H. Le phénomène de l'économie	p. 9
1. L'économie	p. 9
2. L'intégration	p. 10
3. Le rendement fonctionnel	p. 10
4. La fréquence	p. 11
I. Aspects morphologiques	p. 11
1. Uniformisation des masculins pluriels allemands	p. 12
2. Le présent et le parfait	p. 12
3. La rection	p. 13
4. Dédoublément d'une unité lexicale	p. 13
J. Historique de la linguistique comparée	p. 14
K. La méthode comparative	p. 16
1. Les principes de la démarche dans la comparaison génétique des langues d'une famille	p. 16
2. La restitution d'un terme	p. 17
3. Exemple de reconstruction jusqu'à l'indo-européen commun	p. 18
4. Exemple de concordance dans le système grammatical	p. 19
L. L'emprunt	p. 20
M. Le tabou linguistique	p. 21
N. Nature de la consonne en indo-européen et reconstruction de phonèmes disparus	p. 22
O. La flexion	p. 22
1. Introduction	p. 24
2. Structure du mot	p. 24
3. Les catégories flexionnelles	p. 25
P. L'alternance vocalique	p. 26
1. Introduction	p. 26
2. Exemple du grec et du latin	p. 26
3. Situation du latin classique	p. 27
Q. Les catégories du verbe	p. 27
1. Le nombre	p. 27
2. Le genre	p. 27
3. Les aspects et les modes	p. 28
R. Syntaxe	p. 28
1. L'agencement des termes	p. 28
2. La phrase nominale	p. 29
3. Les conjonctions de coordinations	p. 29
S. La formation des mots	p. 30
1. Les composés copulatifs	p. 30
2. Les synapsies	p. 31
3. Les composés possessifs	p. 32
T. La dérivation	p. 32
1. Le suffixe	p. 32

2. La structure des dérivés		p. 33
3. Le champ suffixal		p. 34
4. Les élargissements		p. 35
U. Phonologie dans le domaine linguistique indo-européen		p. 36
1. Les consonnes		p. 36
2. Les voyelles		p. 37
V. Le vocabulaire	p. 37	
1. La famille, unité de base de la société		p. 37
2. La notion de <i>clan</i>		p. 38
3. La notion de <i>tout</i>		p. 39
4. Le mot <i>populus</i>		p. 40
4. Le mot <i>populus</i>		p. 41
W. Lexique		p. 43
X. Table des matières		p. 45